

MARSEILLE

Parking Hôtel de Ville DSP1



Auteur : Julien Dalla Vecchia/ Yannick Julié

Date : 13 mai 2022

Table des matières

Préambule	4
1 Présentation générale	5
A/ Descriptif du parc.....	5
B/ Caractéristiques du contrat.....	6
C/ Rappel des tarifs en vigueur avec rappel des augmentations pratiquées.....	7
D/ Eléments marquants de l'exploitation.....	9
2 Inventaire actualisé et précis du service avec niveau d'amortissement de chaque bien par parc	11
3 Opérations d'entretien-maintenance-renouvellement	12
A/Montant total.....	12
B/Détail par opération.....	12
C/Suivi explicite des opérations contractuelles et des opérations mentionnées l'année précédente ..	13
4 Fréquentation par parc	16
A/Fréquentation horaires totales.....	16
B/Sorties gratuites	20
C/Abonnements	21
D/Détail des autres produits.....	23
E/Eléments justifiants et explications sur d'éventuelles variations.....	23
5 Qualité de service	24
A/Précision des services à la clientèle.....	24
B/Nombre et motifs des réclamations	25
C/Extraction des réclamations	26
D/Résultat détaillé de l'enquête de satisfaction.....	26
6 Affectation du personnel par parc	36
A/Nombre d'ETP en fonction de chaque catégorie de personnel.....	36
B/Pourcentage d'affectation des ETP par parc.....	36
C/Tâches confiées à chaque ETP.....	37
D/Justification de toute variation de la masse salariale	39
7 Compte d'exploitation	40
A/Compte d'exploitation	40
B/Rappel du compte prévisionnel pour l'année	43
C/Justification de tout écart significatif avec le compte d'exploitation prévisionnel	43
D/Justification de chaque variation du compte d'exploitation annuel par rapport aux années précédentes.....	44
8 Détails des charges	45
A/Exploitation.....	45
B/Personnel.....	45
C/Totales.....	45

9	Détails du calcul de la redevance	46
	A/Fixe.....	46
	B/Variable	47
10	Détail des frais de personnel	48
	A/Coût pour chaque ETP de la DSP	48
	B/Coûts relatifs au personnel	48
	C/ Justification de toute évolution de la masse salariale	48
11	Liasse fiscale	49

Préambule

L'année 2021 a de nouveau été impactée par la pandémie de Covid 2019.

L'ensemble des équipes de Q Park France a su faire preuve de solidarité et s'adapter à de nouvelles méthodes (recours au télétravail, mise en place de mesures sanitaires dans nos ouvrages) afin de maintenir la qualité de nos prestations dans un contexte difficile, tout en protégeant nos collaborateurs.

Mais cette année est aussi un vecteur d'espoir avec le début de la campagne de vaccination et une saison estivale qui fut une réussite pour nos sites Marseillais.



1 Présentation générale

A/ Descriptif du parc

Nb de parcs gérés: 1

Durée du contrat: 6 ans

Caractéristiques des parcs

Parcs	Type E/SE/A *	Nb de places publiques	Nb de niveaux	Utilisation Résidentiel/ Rotatif/Mixte	Date de mise en service
Hôtel de Ville	E	523	5	Mixte	1974

(* E : Enterré; SE : Semi-Enterré ; A : Aérien)

Le parking Vieux Port Hôtel de Ville, ouvrage souterrain comportant 523 places de stationnement, comprend une trémie d'entrée et de sortie au niveau de la rue de La Loge, à sens unique. Sa desserte est aisée depuis et vers toutes les directions car il est relié à l'autoroute du littoral A55 par le tunnel Prado Carérénage voisin, à l'autoroute A50.

Il s'insère dans un tissu urbain dense à dominante résidentielle et comprenant de nombreux commerces, restaurants, hôtels, équipements culturels et de loisirs.

L'accès véhicule est possible en permanence pour les usagers horaires et les abonnés. Il en est de même pour les piétons.

B/ Caractéristiques du contrat

La société Q-Park France gère le parking Vieux Port Hôtel de Ville depuis le 9 Janvier 2014, dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de 6 années. A cet effet, la société dédiée Q Park Marseille HDV a été créée. Ce contrat a été prolongé d'un an par voie d'avenant en raison de la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire par la métropole et l'instauration d'un abonnement résident à un tarif très intéressant pour le client.

Le présent rapport d'activité a pour objet de décrire l'organisation du site et de présenter au délégant l'économie générale de l'exploitation, conformément à l'article 8.1 de notre convention.

Le contrat de DSP a pris fin le 15 juin 2021 et vous avez donc un deuxième rapport d'activité pour la deuxième période de l'année suite au renouvellement de notre contrat dans le cadre de la consultation.

C/ Rappel des tarifs en vigueur avec rappel des augmentations pratiquées

Grille tarifaire en vigueur au 1^{er} Janvier 2021

PRIX ET SERVICES

Q-PARK VIEUX PORT - HÔTEL DE VILLE 🕒 24/7

Tarifs Jour - De 8h à 20h

15 min	Gratuit	2h45	6,70 €
30 min	Gratuit	3h00	7,30 €
45 min	1,80 €	De 3h15 à 4h00	+ 0,50 € par 1/4h
1h	2,40 €	De 4h15 à 7h45	+ 0,30 € par 1/4h
De 1h15 à 2h30	+ 0,60 € par 1/4h	De 8h00 à 12h	+ 0,10 € par 1/4h

Tarifs Nuit - De 20h à 8h

15 min	Gratuit	De 1h15 à 2h45	+ 0,30 € par 1/4h
30 min	Gratuit	De 3h00 à 4h45	+ 0,20 € par 1/4h
45 min	0,90 €	5h	5,00 €
1h	1,20 €	12h	5,00 €
24h			15,60 €
Ticket perdu			20 € /jour

Moyens de paiement



Services



Abonnements uniquement sur qpark.fr

7x24	Du lundi au dimanche	1 15,60 € /mois
6x24	Du lundi au samedi	89,30 € /mois
5x24	Du lundi au vendredi	78,80 € /mois
7x24 Résident	Du lundi au dimanche - sous conditions	58,34 € /mois

Tarifs Moto

Tarifs disponibles sur
q-park.fr

Vidéo protection et informations pratiques



Établissement placé sous vidéoprotection par Q-Park France pour la sécurité des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant un délai maximal d'un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel de Q-Park France et par les forces de l'ordre. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou obtenir toute information sur ce dispositif, en écrivant à privacy@qpark.fr. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, vous pouvez contacter Q-Park France à l'adresse suivante privacy@qpark.fr. Le stationnement a lieu aux risques et périls des propriétaires de véhicules, les droits perçus n'étant que des droits de stationnement et non de gardiennage. Le règlement intérieur est affiché dans le parc.

Toute tranche horaire commencée est due. Conservez votre ticket sur vous et payez aux bornes de sortie ou aux caisses automatiques. Pour tout abonnement, rendez-vous sur qpark.fr rubrique « s'abonner ».

Formule d'indexation

Coefficient d'indexation K pour les abonnés			
Formule d'indexation	K= a + b*(ICHTrev-TS/ICHTrev-TSo) + c * (EBIQ/EBIQo)		
Coefficient			
a	0,15		
b	0,55		
c	0,30		
Indices			
	Date de valeur	Valeur	
ICHTrev-TS	juin-20	117,90	ICHT-H
ICHTrev-Tso	juin-13	107,90	
EBIQ	sept-20	108,18	
EBIQo	nov-13	109,60	
Supprimé; remplacé avec coeff de raccordement 1,0564			
K	1,0471		
Nbre d'années de contrat écoulées	7,01		
Soit une augmentation annuelle moyenne de	0,67%		

D/ Eléments marquants de l'exploitation

Le principal fait marquant de l'exercice est le renouvellement de la Délégation de Service Public pour le parking de l'Hôtel de Ville pour une durée de 7 ans.

La confiance accordée par la métropole est l'aboutissement des efforts que nos équipes fournissent au quotidien afin d'assurer une prestation pérenne et de qualité.

Ce rapport traite donc la fin de la Délégation de Service Public, à savoir du 1 janvier 2021 au 15 juin 2021.

L'année 2021 a de nouveau été marquée par les restrictions sanitaires mises en place afin de lutter contre la pandémie de Covid 2019 (couvre-feu les nuits et week-end, attestations de sortie, fermeture de certains magasins en fonction du volume). Les règles d'isolement en cas de maladie ou de contact ont également eu un fort impact sur la gestion de nos plannings et de nos organisations.

Cependant et comme depuis le début de la pandémie, nos équipes sont restées pleinement mobilisées afin de maintenir nos parkings et d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Nous constatons depuis quelques temps un net afflux touristique sur le périmètre Marseillais. Le parking de l'Hôtel de Ville de Marseille est donc particulièrement impacté lors des périodes estivales et plus généralement lors des vacances.

Cet afflux touristique et les diverses restrictions sanitaires ont causé l'apparition de phénomènes nouveaux sur le parking de l'Hôtel de Ville et plus généralement sur l'ensemble de nos sites Marseillais, avec notamment une recrudescence du vandalisme et des squats nocturnes durant les périodes de couvre-feu.

Nous avons donc organisé une réunion avec les commandants de Police du commissariat central ainsi que tous les chefs de groupe des arrondissements concernés par nos parkings afin de mettre en place des mesures destinées à améliorer la sécurité de nos ouvrages et de notre clientèle.

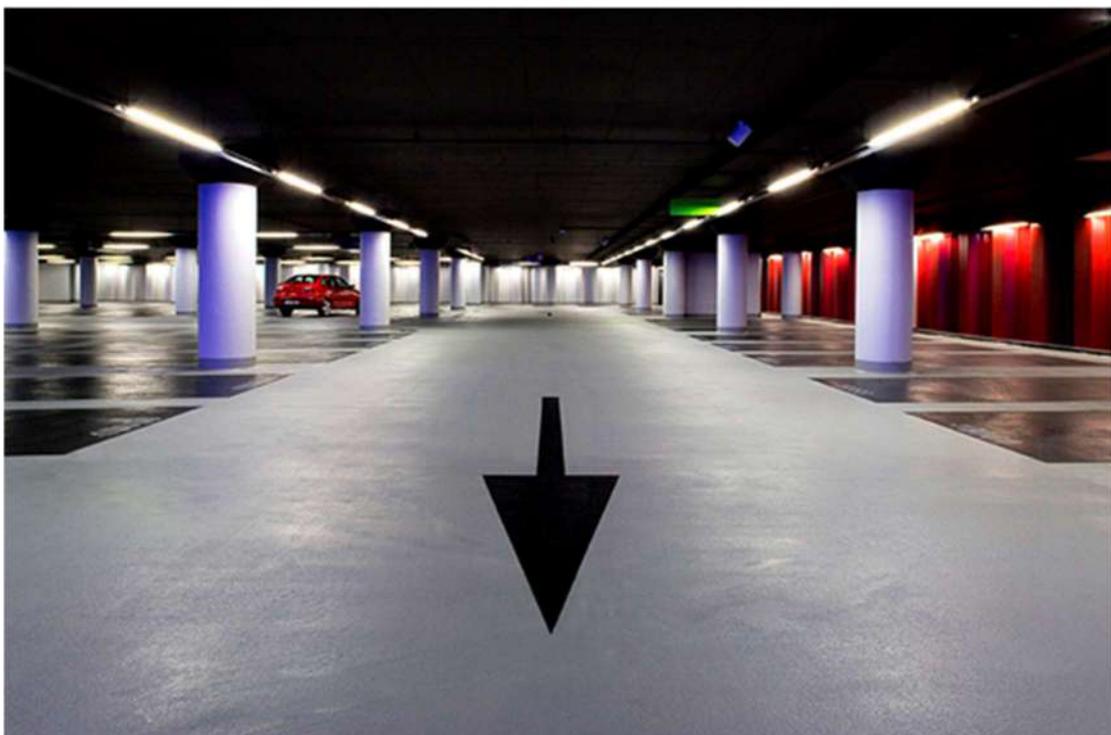
Nos organisations de sécurité et de nettoyage ont également été revues afin de tenter d'endiguer ces nouveaux phénomènes.



2 Inventaire actualisé et précis du service avec niveau d'amortissement de chaque bien par parc

En raison de son volume et par souci de lisibilité, le détail des investissements vous est fourni en accompagnement de ce rapport sur support USB en version excell vous permettant d'avoir le détail de tous les investissements portés durant le premier contrat.

Il est précisé dans ce fichier s'il s'agit de biens de retour ou de biens de reprise.



3 Opérations d'entretien-maintenance-renouvellement

A/Montant total

Le montant total d'investissement est de 2573 € pour la période compte tenu de la fin du contrat et d'une VNC qui doit être nulle à la fin.

B/Détail par opération

Vous trouverez ci-dessous les éléments des investissements de la période ainsi que le montant de la VNC pour la période concernée, en annexe et sur support USB nous vous communiquons les détails de chaque investissement et s'ils correspondent à des biens de retours ou des biens de reprises.

Etiquettes de ligne		Etat récapitulatif des Immobilisations & Amortissements										
Y	Nom Parcings	Somme de Invest. Cumulés 01/01	Somme de Invest. période	Somme de Moux. Internes	Somme de Sorties brutes 31/12	Somme de Invest. Cumulés 31/12	Somme de Amort. cumulés 01/01	Somme de Amort. Période	Somme de Amort. Immos. sorties	Somme de Amort. Cumulés au 31/12	Somme de VNC 01/01	Somme de VNC 31/12
Nom Contrat : Marseille Vieux port HDV												
MHV Q-Park Ma - Marseille - Vieux Port / Hôtel de Ville												
	Biens de rets	1037 534	- 2 573	0	-1034 961	0	-1017 437	- 17 524	1034 961	0	20 097	0
Total MHV Q-Park Marseille HDV		1037 534	- 2 573	0	-1034 961	0	-1017 437	- 17 524	1034 961	0	20 097	0
QPFS Q-Park Fr - Marseille - Vieux Port / Hôtel de Ville												
	Biens de retour		- 4011	0	0	- 4011	0	0	0	0	- 4011	- 4011
	Biens de repris	25 525	0	0	-1803	23 722	- 22 346	- 2 965	1803	- 23 508	3 179	214
Total QPFS Q-Park France Services		21 514	0	0	- 1 803	19 711	- 22 346	- 2 965	1 803	- 23 508	- 832	- 3 797
Total général		1059 047	- 2 573	0	-1036 764	19 711	-1039 782	- 20 489	1036 764	- 23 508	19 265	- 3 797

C/Suivi explicite des opérations contractuelles et des opérations mentionnées l'année précédente

Suivi du Programme Pluriannuel de GER (article 13.5)

	CEP	CEP indexé	Réel	Prov	indexation
Investissement initial	848 540	848 540			
GER Année 1 (2014)	7 000	7 000,0			
GER Année 2 (2015)	7 140	7 069,5			0,9924%
GER Année 3 (2016)	7 283	7 069,2			0,9879%
GER Année 4 (2017)	7 428	7 069,6		3 638	0,9939%
GER Année 5 (2018)	7 577	7 070,3		-3 638	1,0038%
GER Année 6 (2019)	7 728	7 178,9			2,5561%
GER Année 7 (2020)	7 883	7 254,5			3,6364%
GER Année 8 (2021)	8 040	7 324,9			3,6130%
	908 619	905 577	1 059 047	0	
			Réel > CEP indexé => pas de provision		

Au titre du contrat il convient de noter que nous avons dépensé plus que les sommes prévues initialement dans le programme GER et les investissements portés.

Maintenance technique et contrôle réglementaire par les sous-traitants

Le Parc a été rénové dans un esprit de confort, de modernité et de sécurité maximum pour les usagers.

52 caméras filment en permanence tous les événements. Ceux-ci sont ensuite stockés durant 30 jours sur 3 enregistreurs numériques.

Chaque niveau est équipé d'un système de désenfumage, de détecteurs incendie et un EAS (Espace d'Attente Sécurisé) se trouvant au niveau -2 au droit des places PMR.

La qualité de l'air est analysée en permanence par une centrale de marque « DRAEGER » recherchant les gaz nocifs Co et No et asservissant si besoin la ventilation afin de garantir la qualité de l'air pour nos clients.

Des extincteurs et des déclencheurs manuels sont positionnés aux endroits stratégiques des parcs.

Les 3 cages d'escaliers sont munies de colonnes sèches.

En cas de départ de feu, un message d'évacuation est diffusé sur l'ensemble du parking par hauts parleurs à chaque étage, Les accès piétons se trouvent libre d'accès, et les barrières de sortie s'ouvrent automatiquement alors que les barrières d'entrées refusent l'accès aux clients conformément à la réglementation incendie en vigueur dans les ERP de type PS.

L'équipe d'exploitation est fortement sensibilisée à ce sujet, ce qui se traduit par des vérifications hebdomadaires, qui complètent les interventions de nos prestataires.

Les points de vérifications sont les suivants :

- o Contrôle des éléments de sécurité incendie tous niveaux
- o Contrôle du bon fonctionnement des pompes de relevages
- o Remplacement des tubes lumineux hors service
- o Contrôle du bon fonctionnement du matériel de péage

Afin de maintenir la qualité optimale de nos installations, nous avons confié l'entretien et la maintenance de notre matériel à des sociétés partenaires :

Lots	Sociétés
Ascenseur	Otis
Portails automatiques	Copas
Contrôle d'accès	Skidata
Extincteurs + colonne sèche	Rot
Electricité - climatisation - éclairage	Snef
Contrôle et vérifications des installations électriques	Snef
CO/CN Contrôle de gaz	Drager
Système de Sécurité Incendie	Aprolab
Porte coupe feu	Koné

Synthèse des intervention curatives

Vous trouverez ci-après une synthèse des interventions curatives effectuées pendant la période référence du rapport. Un accès à notre logiciel de GMAO Carl a été créé pour notre délégataire.

Parking	INTERVENTIONS SOLDÉES PAR LOT TECHNIQUE 2021 DSP 1									
	Matériel de péage	SSI	Télégestion	Com	Vent	Elec	Vidéo	Portails	Asc	TOTAL
Hôtel de Ville	12	1	5	9	2	6	4	2	2	43

Matériel de péage: Bornes d'entrée et sortie, lecteurs piétons, lecteurs de tickets,

Sécurité incendie: Blocs autonomes électrique de secours, extincteurs, colonnes

Télégestion: Matériel informatique, routeur, Wago, Flybox

Communication: Interphonie, continuité des ondes radio, radio PTI, téléphonie

Ventilation: Climatisation, traitement de l'air, ventilation/désenfumage

Electricité: Alimentation générale, groupe électrogène, luminaire, distribution

Vidéosurveillance: Caméras, stockeurs d'image

Portails: Portes d'accès véhicules, portes automatiques, portes piétonnes

Ascenseurs: Phonie ascenseurs, porte palières, boutons d'appel, équipements

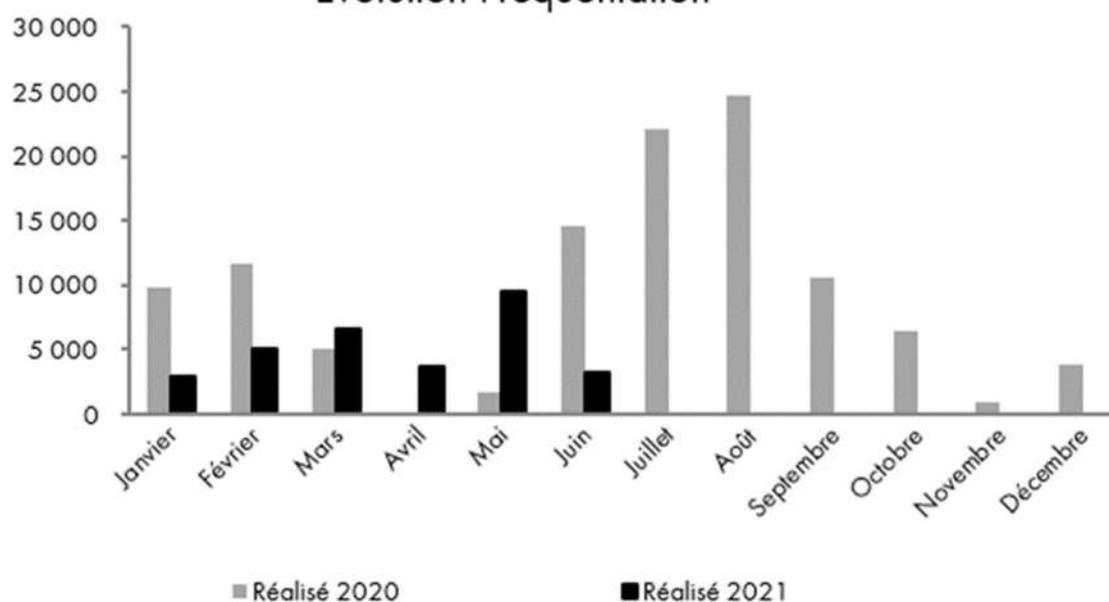
4 Fréquentation par parc

A/Fréquentation horaires totales

HORAIRES

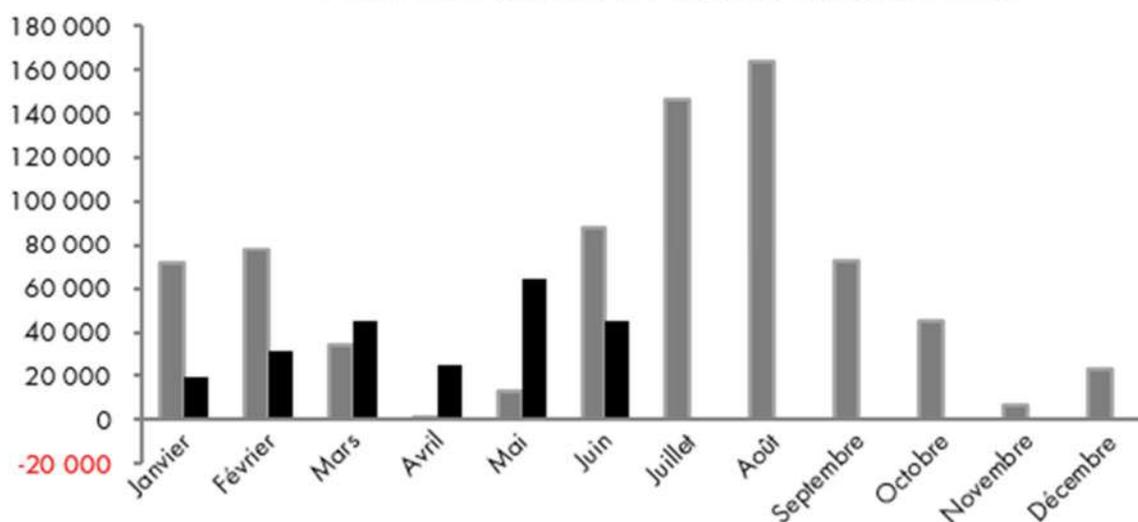
Fréquentation	2020	2021	Ecart N-1
Janvier	9 896	2 970	-6 926
Février	11 710	5 031	-6 679
Mars	5 086	6 637	1 551
Avril	40	3 674	3 634
Mai	1 682	9 489	7 807
Juin	14 642	3 164	-11 478
Juillet	22 069	0	-22 069
Août	24 710	0	-24 710
Septembre	10 511	0	-10 511
Octobre	6 488	0	-6 488
Novembre	918	0	-918
Décembre	3 808	0	-3 808
Total	111 560	30 965	-80 595

Evolution Fréquentation

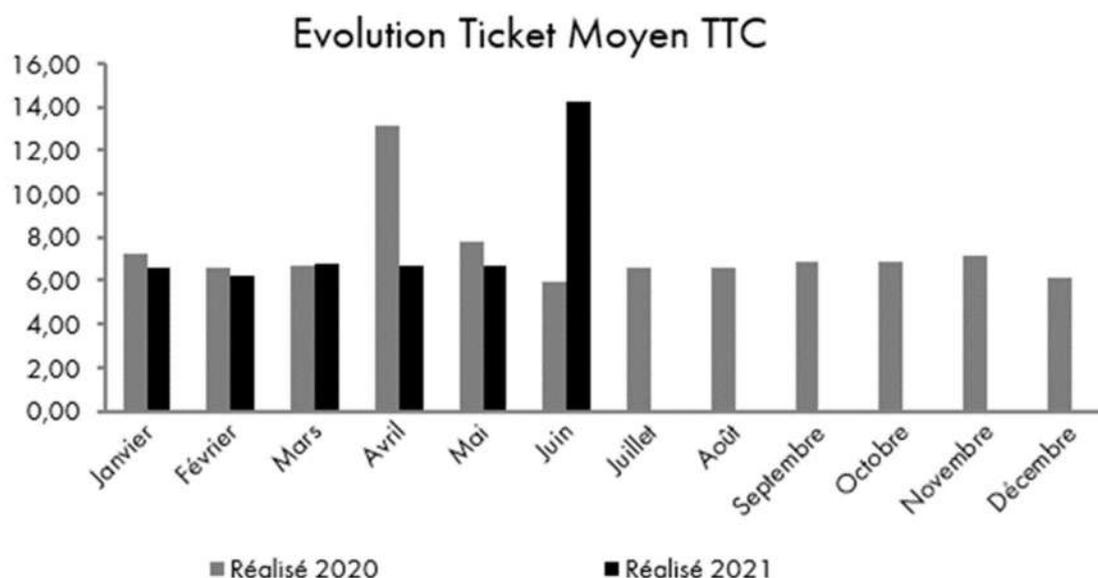


Chiffres d'affaires horaires TTC	2020	2021	Ecart N-1
Janvier	71 632	19 534	-52 098
Février	77 652	31 251	-46 401
Mars	34 001	45 037	11 036
Avril	525	24 604	24 079
Mai	13 116	63 737	50 621
Juin	87 738	45 160	-42 577
Juillet	145 985	-16	-146 001
Août	163 622	0	-163 622
Septembre	72 437	-19	-72 456
Octobre	44 839	0	-44 839
Novembre	6 526	0	-6 526
Décembre	23 408	0	-23 408
Total	741 480	229 289	-512 191

Evolution Chiffre d'Affaires Horaires TTC



Ticket Moyen TTC	2020	2021	Ecart N-1
Janvier	7,24	6,58	-0,66
Février	6,63	6,21	-0,42
Mars	6,69	6,79	0,10
Avril	13,12	6,70	-6,42
Mai	7,80	6,72	-1,08
Juin	5,99	14,27	8,28
Juillet	6,61	0,00	-6,61
Août	6,62	0,00	-6,62
Septembre	6,89	0,00	-6,89
Octobre	6,91	0,00	-6,91
Novembre	7,11	0,00	-7,11
Décembre	6,15	0,00	-6,15
Total	6,65	7,40	0,76



Analyse CA Horaires € TTC	2020	2021	Evolution
Fréquentation	111 560	30 965	-72%
Ticket moyen TTC en €	6,65	7,40	11%
Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	741 480	229 289	-69%
Chiffre d'affaires assimilés* TTC en €	101 404	31 930	-69%
Total CA horaires et assimilés	842 884	261 218	-69%

La fréquentation horaire atteint 30 965 entrées pour les six derniers mois de la délégation de service public. Cela représente un CA TTC de 229 289 € soit un ticket moyen de 7,40€.

Le site a été impacté par les restrictions sanitaires, et le comparatif se fait sur 5,5 mois en 2021 contre 12 mois en 2021.

Si nous faisons une projection sur l'année nous constaterions que la fréquentation en 2021 baisse de 40% environ.

Les moyens de paiement sont répartis de la manière suivante :

- 12 ;3% en espèces
- 74,13% en CB
- 1,86% en carte GR
- 11,7% en Liber T

Ce parking bénéficie de tous les modes de paiement mais on constate une part importante de recettes CB et télépéage.

Q Park a à cœur de diminuer les paiements espèces, et on constate que pour ce parking au vu de sa clientèle touristique il convient de mettre en place des actions pour favoriser les paiements autres qu'espèces.

B/Sorties gratuites

Le nombre de transactions gratuites pour la période concernée par ce rapport est de 1074 pour le parking de l'Hôtel de Ville.

Il est à noter qu'en raison d'un problème informatique, nous n'avons pas pu fournir les transactions gratuites des quatre premiers mois.

C/Abonnements

Nombre d'abonnements par catégorie	2020	Mai 2021	Evolution
5x24	155	5	-97%
6x24	39	0	-100%
7x24	518	710	37%

ABONNES

Nombre	2020	2021	Ecart N-1
Janvier	584	716	132
Février	592	718	126
Mars	601	780	179
Avril	601	755	154
Mai	593	715	122
Juin	614	617	3
Juillet	614	155	-459
Août	624	0	-624
Septembre	647	0	-647
Octobre	689	0	-689
Novembre	708	0	-708
Décembre	712	0	-712
Total	7 580	4 456	-3 124

Chiffres d'affaires TTC	2020	2021	Ecart N-1
Janvier	55 288	59 549	4 261
Février	54 026	59 877	5 851
Mars	55 494	65 653	10 159
Avril	57 447	63 561	6 114
Mai	54 942	60 140	5 198
Juin	52 860	26 475	-26 385
Juillet	55 483	-0	-55 484
Août	55 975	-0	-55 975
Septembre	62 800	-0	-62 800
Octobre	58 925	-131	-59 057
Novembre	59 879	-0	-59 879
Décembre	59 587	-1	-59 588
Total	682 706	335 121	-347 585

Le chiffre d'affaire abonné pour la période de référence s'élève à 335 121 € soit au-dessus de celles constatées en 2021 à périmètre constant.

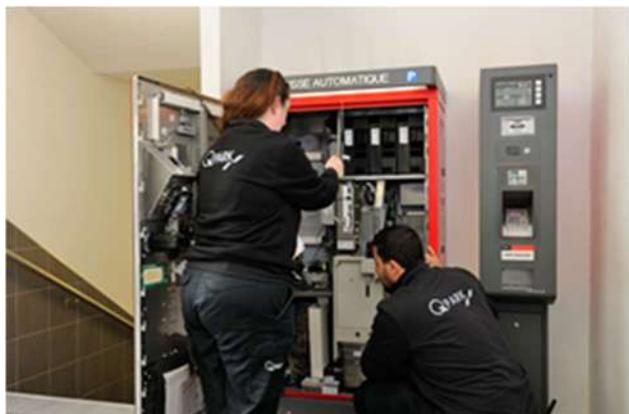
D/Détail des autres produits

DETAIL DES RECETTES DIVERSES 2021	
en € HT	
13028 Marseille - Vieux Port / Hôtel de Ville	4170,8
706340 Rémunération s/ct PUB (c2c)	981,34
706410 Carte perdue (c2c)	208,3
708802 Location présent. journx (c2c)	113,89
708900 MAD emplacement lavage (c2c)	2867,27

E/Eléments justifiants et explications sur d'éventuelles variations

Le parking ayant été renouvelé le 15 juin 2021, le rapport joint porte donc sur la période du 1 janvier au 15 juin 2021. Les évolutions sont calculées par rapport à l'exercice précédent (janvier à décembre 2020), les écarts sont par conséquent importants.

En raison du contexte (fréquentation d'avril 2020 fortement impactée par le confinement général et restrictions sanitaires du début d'année 2021), les données ne peuvent servir d'éléments fiables de comparaison.



5 Qualité de service

A/Precision des services à la clientèle



- Dépannage de batteries véhicules,
- Un défibrillateur à l'accueil du parc,
- Distributeur de boissons fraîches,
- Prêt de poussettes,
- Prêt de parapluies,
- Parking sous vidéo protection

B/Nombre et motifs des réclamations

Un cahier de réclamations est à disposition de nos usagers à l'accueil du parking. Les remarques inscrites par nos clients font l'objet d'une attention toute particulière.

En complément des demandes traitées localement, le service clients Q-Park gère toutes les demandes envoyées:

- I Par téléphone: 08100 77 275 (n° Azur) du Lundi au vendredi de 9h à 18h
- I Par courrier: Q-Park France - Service Clients - 1 rue Jacques Henri Lartigue - 92130 Issy-les-Moulineaux
- I Par email: service.clients@q-park.fr
- I Via les sites www.q-park.fr

À tout moment, le Q-Park Control Room (QCR de Valence) actif 24h/24 peut intervenir à distance en temps réel pour répondre aux éventuels appels de la clientèle grâce aux boutons d'appels situés sur les bornes d'entrées/sorties, caisses automatiques et accès piétons du parking.



Pour l'exercice DSP1 de 2021, nous comptabilisons 10 réclamations via notre service client.

Les principales réclamations et autres questions portent sur les horaires d'ouverture, notamment durant les périodes de confinement, l'utilisation des coupons de réduction et la tarification des parkings.

Le service client apporte une réponse soit directement lors de l'appel, soit par un envoi d'un email plus détaillé.

C/Extraction des réclamations

Nous n'avons pas à ce jour de moyen technique d'extraction des réclamations, elles sont traitées au fil de l'eau par nos équipes basées à Valence et font systématiquement l'objet d'une réponse au client.

D/Résultat détaillé de l'enquête de satisfaction

Chaque année, Q-Park mesure la satisfaction de ses clients par une étude consommateurs. Les clients abonnés et horaires répondent à un questionnaire en ligne qui leur permet de noter différents critères : accueil du personnel, installations, signalétique intérieure et extérieure, équipements, sécurité, contacts clients.

I Echantillon

	Votre parking	Moyenne Nationale
QR Code	4	1485
Abonnés	16	3059
Résa	42	2979
TOTAL	62	7523

I Mode de recueil

- I Clients abonnés et résa : Interviews auto administrées via un questionnaire en ligne. Un email invitant à se connecter au questionnaire a été envoyé.
- I Clients horaires : Les clients scannent un QRcode pour répondre au questionnaire en ligne

I Date du terrain

- I Clients abonnés : d'octobre 2021 à février 2022
- I Clients horaires et résa : de juin 2021 à février 2022



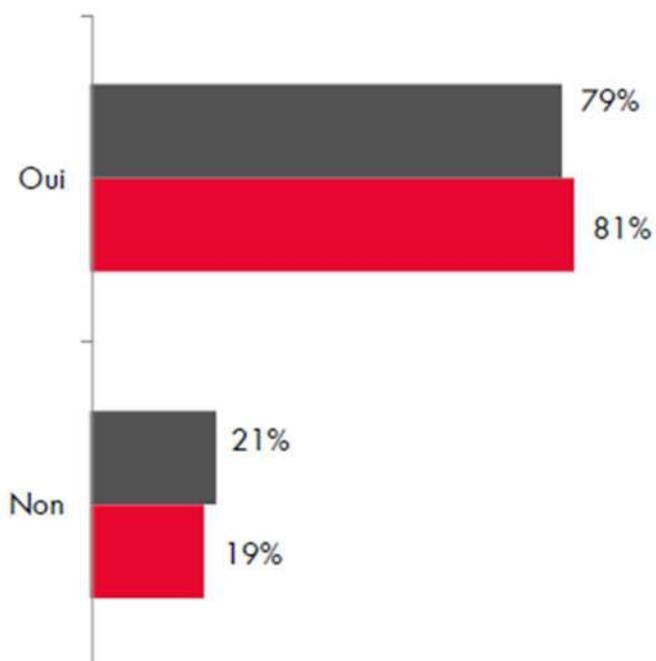
I Satisfaction globale

Les résultats de l'enquête clients sont satisfaisants. En effet, ces derniers donnent une note de 7,7/10 et 68% des sondés donnent une note de 8 ou plus.

69% des utilisateurs du service Q Park Résa donnent une note de 8 ou plus.

62% des clients abonnés donnent une note de 8 ou plus.

79% des usagers conseilleraient ce parking à leurs proches.



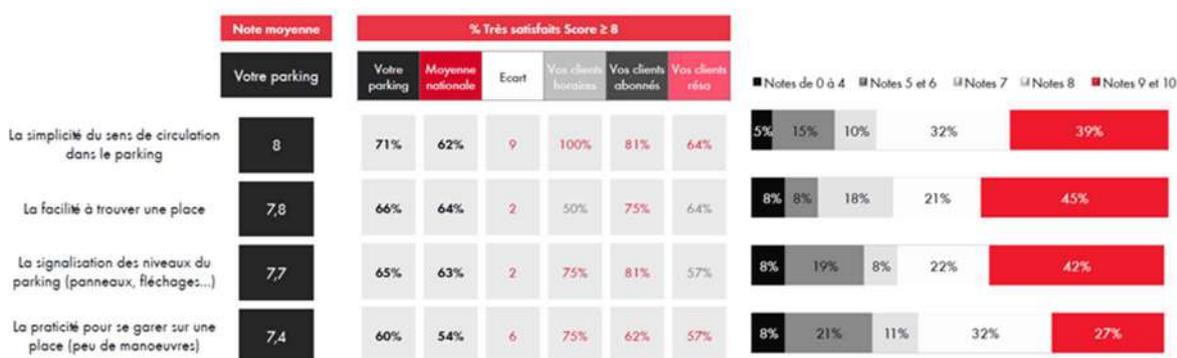
I Installations et ambiance

Nos usagers reconnaissent la qualité de cet ouvrage sur les thèmes de la qualité de l'éclairage, de l'ambiance générale rassurante et de la facilité à accéder au parking.

Nos adaptations en matière de planning de nettoyage nous ont permis d'améliorer considérablement la satisfaction de notre clientèle quant à la propreté du parking.



I Satisfaction - Signalétique et équipements





Les clients de notre service en ligne Q Park Resa attribuent la note de 7,7/10 au fonctionnement des installations relatives à leurs réservations (lecteur de QR code et prise en charge des appels par le QCR pour le déverrouillage des accès piétons).

Nos utilisateurs nous attribuent des très bonnes notes sur l'ensemble du fonctionnement du système de péage que ce soit pour les abonnés ainsi que pour la clientèle horaire.

Le parking Hôtel de Ville, du fait de sa clientèle internationale et touristique en période estivale, est un gros générateur vers nos plateforme d'appel. Il est donc capital que les installations nécessaires à la bonne prise en charge des appels soient fonctionnelles. La note moyenne de 7,4/10 est donnée par notre clientèle sur ces sujets. Cette note est la conséquence de l'efficacité cumulée de nos équipes locales et de nos opérateurs du QCR qui se chargent d'apporter des réponses adaptées à notre clientèle.



I Sécurité

Nos usagers se sentent en sécurité dans nos parkings et attribuent une note de 8,2 / 10 sur ce point. Les efforts déployés par notre prestataire de sécurité Boss, dont les agents effectuent des rondes permanentes, et des présences statiques ainsi que la vigilance de nos agents nous permettent de faire face aux nouvelles problématiques rencontrées sur l'ensemble de nos sites Marseillais.



I Contact avec le personnel

Nos usagers sont satisfaits de l'aide apportée et des solutions proposées via les bornes d'appel. Ils attribuent la note de 8,1/10 pour cette prestation.

Les résultats sont légèrement inférieurs pour les demandes traitées par mail et les solutions apportées par notre service client via le téléphone sont également appréciées.





I Conclusion

Le niveau de satisfaction global du parking Hôtel de Ville est très positif.

Nous avons indentifié les axes de travail suivants :

- La qualité de la réponse aux mails
- Le délai de réponse aux mails
- La rapidité de la réponse aux mails

Les points reconnus comme positifs sont les suivants :

- L'ambiance générale rassurante
- La compétitivité des tarifs
- La propreté du parking
- Le fonctionnement des bornes et des caisses automatiques
- Le sentiment global sur la sécurité des parkings
- La facilité pour trouver et accéder aux parkings



Votre avis peut vous faire gagner

GRANDE ENQUÊTE SATISFACTION

Comment participer ?

- ! Répondez à notre questionnaire de satisfaction et inscrivez-vous au tirage au sort pour tenter de gagner l'un des nombreux lots mis en jeu.
- ! Pour participer, scanner le QR Code ou rendez-vous sur q-park.fr/enquete-satisfaction.

Jeu concours organisé du 21/04 au 03/09/2021, accessible sur www.q-park.fr/enquete-satisfaction, ouvert aux clients Q-Park France selon les modalités de Règlement disponible sur q-park.fr. Le tirage au sort aura lieu le 03/09/2021 par Maître de Justice. Société organisatrice : Q-Park France Services, SAS, 1 rue Jacques-Henri Lortie 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée sous le numéro RCS France n° 534 424 095. L'organisateur est notre service administratif.

www.q-park.fr  Quality in parking

Démarche QSE

I Opérateur certifié QSE

La qualité est au centre des valeurs du groupe Q-Park dont la devise est « Quality in Parking ». C'est pourquoi, en 2018, nous avons fait le choix de devenir le premier opérateur d'envergure nationale à être triplement certifié Qualité, Santé Sécurité et Environnement en appliquant les exigences et les lignes directrices des 3 référentiels ISO 9001, ISO 45001 et ISO 14001 sur l'intégralité de son périmètre à savoir :

- | Le siège de Q-Park France
- | Le centre de télé-opération QCR
- | L'ensemble des parkings en exploitation

Pour y parvenir, Q-Park a mis en place un système de management intégré QSE, dans le cadre d'une approche processus structurée. Il permet de piloter l'organisation selon les principes de l'amélioration continue qui intègre :

- | Le suivi de la performance
- | L'analyse des risques

L'AFNOR a certifié Q-Park dès 2019 et a pu, en 2020 confirmer cette certification lors d'audits sur sites, en marge du second confinement lié à la pandémie de COVID-19.



L'obtention de cette certification démontre la volonté de Q-Park pour la prise en compte des enjeux QSE dans ces modes de fonctionnement et renforce sa volonté de travailler selon les principes de l'amélioration continue.

I Les principaux engagements QSE de Q-Park :

La politique QSE certifiée de l'ensemble de Q-Park France, est une véritable valeur ajoutée de l'organisation à l'échelle du groupe. Elle nous permet d'intégrer dans la démarche QSE chaque nouveau parking dès sa reprise en exploitation



Améliorer sans cesse la qualité de notre organisation pour la satisfaction de tous les clients de Q-Park.



Assurer la Santé et la Sécurité de toutes et tous au sein de l'ensemble des structures de Q-Park.



Limiter notre impact sur l'environnement en adoptant une démarche éco-responsable pour toute l'organisation.

Conscients des enjeux de demain, nous voulons envoyer un message fort et impulser un changement dans l'écosystème dans lequel nous évoluons chaque jour. Ainsi, nous cherchons à associer nos partenaires lors de nos appels d'offre afin de les amener à s'inscrire également dans la même démarche responsable et durable.



6 Affectation du personnel par parc

A/Nombre d'ETP en fonction de chaque catégorie de personnel

ETP	
	3,46
Cadre	0,17
Employé	2,94
Intérim	0,35
	3,46

3,46 ETP sont répartis sur le parking de l'Hôtel de Ville comme suivant : 2,94 employés, 0,17 cadre et 0,35 salarié en interim.

B/Pourcentage d'affectation des ETP par parc

Les ETP catégorie employé sont affectés à 100% sur le parking de l'Hôtel de Ville hors personnel d'encadrement qui lui, est mutualisé sur plusieurs sites.

C/Tâches confiées à chaque ETP

Responsable Centre de Profits

Gestion du parking HDV

Gestion relationnelle entre les usagers des parcs en prenant en considération la mission de service public et le respect de nos clauses contractuelles.

Responsabilité financière : encaissements, dépôts des recettes des parcs.

Gestion du personnel d'exploitation de l'ensemble du site.

Adjoint Responsable d'exploitation/ Agent exploitation confirmé

Le Responsable d'Exploitation assure la responsabilité de l'exploitation d'un site de stationnement.

Activités commerciales :

- accueil, information et assistance à la clientèle,
- établissement de factures et encaissements,
- responsabilité financière : encaissements, dépôts des recettes des parcs,
- contribution à la mise en œuvre d'actions commerciales,
- traitement des réclamations (dans le cadre de directives reçues).
- surveillance technique et gestion du matériel

Activités de gestions, d'organisation et de management :

- encadrement du personnel de l'exploitation,
- organisation, contrôle et participation à l'ensemble des activités nécessaires à l'exploitation,

- suivi de la maintenance des équipements, établissement des plannings des travaux d'entretien et de nettoyage,
- réalisation et encadrement de l'ensemble des activités administratives et comptables,
- établissement de tableaux de bord relatifs à l'activité,
- établissement / transmission et classement de tous documents à caractère administratif et commercial,
- application des procédures de sécurité et de qualité en vigueur dans l'entreprise.
- Le chef de parc de stationnement s'assure de l'application des règles, normes et procédures qui régissent l'activité du site.

Agents d'exploitation

Les principales missions des agents d'exploitation sont :

- L'accueil, l'information et le conseil de la clientèle,
- L'assistance à la clientèle en cas de difficultés (pannes, oubli de l'emplacement du véhicule, indications d'itinéraires,...),
- Les encaissements et l'établissement de facture sur demande,
- De veiller à la sécurité des personnes et des biens,
- La connaissance et la maîtrise des procédures de sécurité (alerte, activation des équipements, mise en sécurité des personnes, évacuation du bâtiment) et de sûreté (alerte les services de Police en cas d'anomalies)
- D'effectuer les opérations de maintenance de premier niveau des équipements et installations,
- D'assurer le nettoyage de l'ensemble du parc.

D/Justification de toute variation de la masse salariale

Aucun mouvement de salarié n'est à signaler sur ce contrat.

En raison du contexte très particulier et des différentes restrictions sanitaires, nous avons du recourir au système d'activité partielle mis en place par le gouvernement dès le mois d'avril 2020.

Nous avons également eu recours à ce dispositif pour protéger nos salariés sensibles étant considérés comme ayant des facteurs de co-morbidité

.Les périodes comparées sur le compte rendu financier ne peuvent être identiques en raison de la durée de la période concernée par la DSP.

7 Compte d'exploitation

A/Compte d'exploitation

Compte-rendu financier:

Marseille Vieux port HDV DSP1

(En Milliers Euros)	2021	2020	Variation en valeur	Variation en %
Recettes horaires & assimilées	217,7	702,4	-484,7	-69,0%
Recettes abonnés	279,3	568,9	-289,7	-50,9%
Prestations de service & Recettes voirie				
Recettes diverses	4,2	9,6	-5,5	-56,7%
Subvention d'exploitation				
Coûts capitalisés				
Amortissement des amodiataires + Ch. Locatives refact.	2,2	4,3	-2,1	-49,4%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	503,3	1 285,3	-782,0	-60,8%
Coûts des travaux refacturés		-8,3	8,3	-100,0%
Travaux refacturés		8,3	-8,3	-100,0%
Solde sur travaux refacturés				
Coût du personnel interne	-51,4	-113,9	62,5	-54,9%
Personnel intérimaire	-3,0	-6,2	3,1	-50,6%
Personnel de sécurité				
Autres coûts de personnel				
Supports opérationnels	-6,8			
Coût main d'œuvre directe	-61,2	-120,1	58,9	-49,0%
CET (Contribution Economique Territoriale) (= CFE + CVAE+ Plaft)	-1,2	-7,7	6,5	-84,4%
Taxes foncières & Taxes s/ ordures ménagères	-38,0	-94,5	56,5	-59,8%
C3S (ex Organic)				
Autres taxes diverses	-0,5	-0,3	-0,3	107,8%
Impôts et Taxes	-39,8	-102,5	62,8	-61,2%

Eau & énergie	-13,2	-33,2	20,0	-60,2%
Fournitures de parking/voirie	-0,1	-1,4	1,3	-91,9%
Entretien de l'ouvrage	-9,0	-17,2	8,2	-47,8%
Maintenance des équipements de parking	-16,5	-36,1	19,6	-54,3%
Location diverses d'exploitation				
Sous traitance Exploit. / Services extérieurs				
Téléphone	-1,3	-4,3	2,9	-68,7%
Télésurveillance & Gestion des abonnés	-7,1	-14,2	7,1	-50,0%
Assurance parking	-4,4	-4,6	0,2	-3,8%
Coût de la gestion de l'argent	-2,1	-4,9	2,8	-57,4%
Coût du marketing opérationnel	-3,3	-11,0	7,7	-69,7%
Coût des véhicules d'exploitation				
Frais de voyages & mission/réception	-0,1	-0,1	-0,0	51,1%
Charges administratives d'exploitation	-2,8	-4,1	1,3	-32,1%
Sous Traitance QPS				
Support informatique exploitation	-20,3	-49,9	29,6	-59,3%
Autres Ch. Dir. Exploit. & Transfert de Ch. Exploit.	0,7	-6,7	7,4	-110,8%
Total charges directes de production	-180,6	-410,4	229,7	-56,0%
Loyers des locaux				
Charges locatives				
Redevances / Loyers locaux - Part Fixe	-171,0	-373,1	202,1	-54,2%
Redevances / Loyers locaux - Part Variable	-17,8	-143,5	125,7	-87,6%
Total loyers et redevances	-188,7	-516,6	327,8	-63,5%
Autres taxes indirectes				
Honoraires CAC				
Honoraires avocats				
Honoraires divers				
Frais de services bancaires	-0,2	-4,0	3,9	-95,8%
Assurances (hors exploit, locaux et transport)				
Frais généraux divers				
Supports Services généraux	-30,5	-93,8	63,3	-67,5%
Total charges indirectes	-219,4	-614,4	395,0	-64,3%

TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-400,0	-1 024,7	624,7	-61,0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	103,3	260,6	-157,2	-60,3%
Crédit-bail (part capital remboursé)				
Amortissements des biens	-20,5	-41,3	20,8	-50,3%
Amortissement subv équipements				
Amortissements exploitation GPS				
Prov renouvellement des immobilisations				
Résultat s/ cessions & Mises au rebut				
Total Amortissements	-20,5	-41,3	20,8	-50,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	82,8	219,3	-136,5	-62,2%
Produits financiers	16,5	38,4	-21,9	-57,0%
Frais financiers capitalisés aux coûts d'investissements				
Charges financières		-0,0	0,0	-100,0%
Crédit-bail (part frais financiers)				
RESULTAT FINANCIER	16,5	38,4	-21,9	-57,0%
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnels		-0,8	0,8	-100,0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-0,8	0,8	-100,0%
Impôts sur les sociétés	-26,3	-66,2	39,9	-60,2%
RESULTAT NET COMPTABLE	73,0	190,7	-117,6	-61,7%

B/Rappel du compte prévisionnel pour l'année

COMPARATIF CEP

Marseille Vieux port HDV DSP1

(En Milliers Euros)	2021	CEP	Variation en valeur	Variation en %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	503,3	641,7	-138,4	-21,6%
Coût main d'œuvre directe	-61,2	-100,9	39,6	-39,3%
Impôts et Taxes	-39,8	-49,0	9,2	-18,8%
Total charges directes de production	-180,6	-244,1	63,5	-26,0%
Total loyers et redevances	-188,7	-265,9	77,1	-29,0%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-400,0	-510,0	110,0	-21,6%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	103,3	131,7	-28,4	-21,6%
Total Amortissements	-20,5	-77,5	57,0	-73,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	82,8	54,3	28,6	52,6%
RESULTAT FINANCIER	16,5	-2,5	19,0	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Impôts sur les sociétés	-26,3	-17,2	-9,1	52,6%
RESULTAT NET COMPTABLE	73,0	34,5	38,5	111,6%

C/Justification de tout écart significatif avec le compte d'exploitation prévisionnel

Le CEP ne prend pas en compte la période exceptionnelle que nous avons traversée avec la mise en place de couvre feu et les fermetures des commerces liés aux activités de loisirs.

Le chiffre d'affaire est donc en baisse de 21,6% par rapport aux prévisions.

Le résultat net comptable est lui supérieur de 38,5 K€ en raison d'une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

D/Justification de chaque variation du compte d'exploitation annuel par rapport aux années précédentes

Les variations entre les comptes d'exploitation sont importantes .

En effet, Les périodes comparées ne sont pas identiques (12 mois pour 2020 contre 6,5 mois pour la période de référence.)et les deux exercices ont tout les deux été impactés par les restrictions sanitaires sur des périodes différentes (confinement total d'avril 2020, couvre feu de fin 2021)

8 Détails des charges

A/Exploitation

Le total des charges directes de production est 180,6 K€ contre 410,4 K€ pour l'année précédente.

- Le coût de la main d'œuvre directe est 61,2 K€ (détaillé ci-après)
- Le poste Impôts et taxes représente 39,8 K€
- Le poste Eau et énergie représente 13,2 K€
- 4,4 K€ pour le poste assurance parking

B/Personnel

Le coût de main d'œuvre directe est de 61,2 K€ pour la période du 1^{er} janvier au 15 juin 2021

- Le personnel interne représente 51,4 K€
- Le personnel intérimaire représente 6 K€

C/Totales

Le total des charges d'exploitation est de 400 K€ en comparaison de 1 024,7 K€ pour l'année précédente.

Le total des redevances, détaillé ci-après, est de 188,7 K€ :

- 171 K€ de part fixe
- 17,8 K€ de part variable

9 Détails du calcul de la redevance

A/Fixe

Hôtel de ville - DSP 14/005

Calcul Redevance Fixe 2021

Indexation des seuils

$$K = 0,15 + 0,55 \times \text{ICTH-rev-TS/ICTH-rev-TS0} + 0,30 \times \text{EBIQ/EBIQ0}$$

ICTH - H

Indice du coût horaire du travail Industries Transports et entreposage

EBIQ

Energies, biens intermédiaires et biens d'investissements

Le coefficient d'indexation K est calculé avec les dernières valeurs connues en janvier 2014 pour les indices de base et les dernières valeurs connues au 1er janvier de l'année d'indexation

Coefficient d'indexation : **1,03613**

Indice	Non soumis à un indice	
% de participation	15,00%	
	Date indice	Montant
Nouvel Indice	janv.-20	1,00
Indice de Référence	janv.-19	1,00

Indice	ICTH-rev-TS (ICTH-H ou 001565190)	
% de participation	55,00%	
	Date indice	Montant
Nouvel Indice	juin-20	115,30
Indice de Référence	juin-13	107,90

Indice	EBIQ	
% de participation	30,00%	
	Date indice	Montant
Nouvel Indice	nov.-20	109,02
Indice de Référence	nov.-13	109,60

Coef R : 1,0564

Redevance fixe	360 000,00 €
Redevance fixe indexée HT	373 008,18 €
TVA 20%	74 601,64 €
Redevance fixe indexée TTC	447 609,82 €

5,5 MOIS EN 2021 soit :

170 962 OK

B/Variable

2 niveaux de seuils :

- 40 % de la fraction du CA annuel HT (horaires et abonnés, en ce compris l'abonnement avec la ville de Marseille), comprise entre 970.000 € HT et 1.125.000 € HT,

- 66 % de la fraction du CA annuel HT (horaires et abonnés, en ce compris l'abonnement avec la ville de Marseille), excédant le seuil de 1.125.000 € HT.

Seuil 2021 indexé :

1 005 049,82	5,5
1 165 650,56	5,5

460 647,83

534 256,51

Chiffre d'affaires 2021 :

503 383,85

Redevance à fin M :

Seuil 1 17 094

Seuil 2 -

17 094,41

10 Détail des frais de personnel

A/Coût pour chaque ETP de la DSP

Le coût du personnel est 61,2 K€ pour la période de référence de ce rapport.

3,46 ETP étant affecté à ce contrat, le coût moyen d'un ETP est donc de 17,7 K€ sur la période de référence du rapport.

B/Coûts relatifs au personnel

Les frais de personnel comprennent :

- Le coût de nos salariés
- Le personnel intérimaire : dans le cadre d'un partenariat national, la société Start People est chargée de nous mettre à disposition des salariés formés à la gestion d'un ERP
- Le personnel de sécurité : La société Boss effectue des rondes selon des créneaux définis par l'exploitant. Le cas échéant, des solutions statiques peuvent être mises en place.

C/ Justification de toute évolution de la masse salariale

Aucun mouvement de salarié n'est à signaler sur ce contrat.

En raison du contexte très particulier et des différentes restrictions sanitaires, nous avons du recourir au système d'activité partielle mis en place par le gouvernement dès le mois d'avril 2020.

Nous avons également eu recours à ce dispositif pour protéger nos salariés sensibles étant considérés comme ayant des facteurs de co-morbidité

.Les périodes comparées sur le compte rendu financier ne peuvent être identiques en raison de la durée de la période concernée par la DSP.

11 Liasse fiscale



SAS Q-PARK MARSEILLE HDV

1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

92130 ISSY LES MOULINEAUX

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV

1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

92130 ISSY LES MOULINEAUX

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat
- Annexe

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065
- Liasse 2067
- Liasses 2050 à 2059-F
- Liasses intégration fiscale (filiale)
- Annexes fiscales

DOSSIER DE GESTION

- Détail des comptes bilan actif passif
- Détail Compte de résultat

COEPTO

11 Rue Jean Rodier

31400 TOULOUSE

05.61.17.42.06

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV

1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

92130 ISSY LES MOULINEAUX

COMPTES ANNUELS

COEPTO

11 Rue Jean Rodier

31400 TOULOUSE

05.61.17.42.06

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	78 979	1 559	77 420	2 193	75 227	NS
	Immobilisations en cours	49 413		49 413	17 904	31 509	175.99
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	128 393	1 559	126 834	20 097	106 737	531.10	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	248 101	5 697	242 404	277 337	34 933-	12.60-
	Autres créances	2 480 294		2 480 294	2 101 317	378 977	18.04
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	19 987		19 987	14 933	5 054	33.85	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	2 748 382	5 697	2 742 685	2 393 587	349 098	14.58	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 876 775	7 257	2 869 519	2 413 684	455 835	18.89	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

1 200 000

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 900 000)	900 000	900 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	52 290	41 914	10 376	24.76
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	197 142	37 365	159 777	427.61
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	196 551	170 153	26 398	15.51
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	1 345 983	1 149 432	196 551	17.10	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	295	170	125	73.51
	Emprunts et dettes financières diverses	18 089	33 260	15 171-	45.61-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 183 789	1 035 143	148 647	14.36
	Dettes fiscales et sociales	121 775	113 579	8 196	7.22
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 731		13 731		
Autres dettes	3 019	1 817	1 203	66.20	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	182 836	80 283	102 553	127.74
	Total IV	1 523 535	1 264 252	259 284	20.51
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 869 519	2 413 684	455 835	18.89	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 523 535 1 264 252

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 497 352		1 497 352	1 285 283	212 069	16.50
Chiffre d'affaires NET	1 497 352		1 497 352	1 285 283	212 069	16.50
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			9 724	3 053	6 671	218.48
Autres produits			282	41	240	583.02
Total des Produits d'exploitation (I)			1 507 358	1 288 377	218 981	17.00
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			474 256	517 227	42 971-	8.31-
Impôts, taxes et versements assimilés			4 934	7 728	2 794-	36.15-
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			19 083	38 293	19 210-	50.17-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			5 697	9 724	4 027-	41.41-
Dotations aux provisions						
Autres charges			772 334	516 608	255 726	49.50
Total des Charges d'exploitation (II)			1 276 305	1 089 580	186 725	17.14
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			231 053	198 797	32 256	16.23
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	36 363	38 367	2 004-	5. 22-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	36 363	38 367	2 004-	5. 22-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		0	0-	100. 00-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		0	0-	100. 00-
2. Résultat financier (V-VI)	36 363	38 367	2 004-	5. 22-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	267 416	237 164	30 252	12. 76
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		840	840-	100. 00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		840	840-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		840-	840	100. 00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	70 865	66 171	4 694	7. 09
Total des produits (I+III+V+VII)	1 543 721	1 326 744	216 977	16. 35
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 347 170	1 156 591	190 579	16. 48
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	196 551	170 153	26 398	15. 51

** Y compris : Relevance de crédit bail immobilier
: Relevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

36 013 37 879

1

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	x
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	x
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	x
Dérogations	x
Permanence ou changement de méthodes	x
Informations générales complémentaires	x
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Composition du capital social	x
Provision spéciale de réévaluation (1976)	x
Frais d'établissement	x
Frais de recherche appliquée et de développement	x
Fonds commercial	x
Autres immobilisations incorporelles	x
Evaluation des immobilisations corporelles	x
Evaluation des amortissements	x
Titres immobilisés	x
Créances immobilisées	x
Evaluation des matières et marchandises	x
Evaluations des produits et en cours	x
Dépréciation des stocks et en cours	x
Opérations à long terme	x
Produits nets partiels sur travaux en cours	x
Différence d'évaluation sur éléments fongibles	x
Evaluation des créances et des dettes	x
Dépréciation des créances	x
Avances ou crédits alloués aux dirigeants	x
Obligations convertibles ou échangeables	x
Evaluation des valeurs mobilières de placement	x
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	x
Différence d'évaluation sur les titres	x
Disponibilités en Euros	x
Disponibilités en devises	x
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x
Charges à répartir sur plusieurs exercices	x
Primes de remboursement des obligations	x
Ecart de conversion sur opérations en devises	x
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ANNEXE

SOMMAIRE

Variation des capitaux propres	x
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	x
Rémunération des dirigeants	x
Ventilation de l'effectif moyen	x
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	x
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire	x
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	x
Montant des engagements financiers	x
Informations en matière de crédit bail	x
Engagement en matière de pensions et retraites	x
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	x
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	x
Liste des filiales et participations	x
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	x
Valeurs mobilières	x
Produits et charges sur exercices antérieurs	x
Résultats financiers des cinq derniers exercices	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 869 518.50 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 497 351.79 Euros et dégageant un bénéfice de 196 551.22 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

ACTIVITE

La société Q-Park Marseille HDV exploite depuis le 15 juin 2021, le parking Vieux Port - Hôtel de Ville pour le compte de la Métropole Aix Marseille Provence conformément au contrat de DSP signé le 26/03/2021, pour une durée de 7 ans.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le contrat de délégation de service public signé en décembre 2013 a pris fin le 14/06/2021.

CONSEQUENCE DE L'EVENEMENT COVID-19 :

La pandémie du covid a eu un impact sur la situation financière et les résultats du groupe Q-Park même si l'impact le plus significatif s'est concentré sur le premier et le deuxième trimestre 2021.

L'Autorité des normes comptables dans sa note du 18 mai 2020 recommande pour la présentation de l'information deux approches : l'approche dite " ciblée " et l'approche dite " d'ensemble ".

Le groupe a retenu l'approche dite ciblée pour déterminer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sa situation financière.

Conditions particulières de l'activité pendant cette période :

Les sites sont restés ouverts et cela dans toutes les villes car l'activité s'est maintenue à un niveau minimum pendant les principales restrictions sanitaires.

Le service public a donc été respecté tout en assurant la sécurité de nos clients et de nos collaborateurs, notre centre de télésurveillance a fonctionné normalement pour permettre également le bon fonctionnement de nos parkings.

Des actions ont été mises en œuvre au sein de la société du groupe porteuse des salariés afin d'adapter les structures aux flux et de minimiser les impacts de la crise sanitaire en appliquant les mesures gouvernementales proposées :

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- le recours à l'activité partielle pendant la période de janvier à juin 2021 ;
- le recours au télétravail notamment pour le personnel rattaché au siège.

Le groupe n'a pas eu recours au PGE et au report d'échéances fiscales et sociales.

L'activité post restrictions sanitaires a retrouvé un niveau plus acceptable au deuxième semestre mais encore en dessous de l'année 2019.

Les impacts financiers liés au Covid ont bien été comptabilisés en résultat courant et non pas en résultat exceptionnel.

Méthodologie suivie :

L'approche dite " ciblée " mise en place est basée sur les principaux postes du compte de résultat impactés par la crise sanitaire. Les impacts sont calculés à périmètre constant.

Evolution du chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices :

- Montant du CA en 2019 : 1 519 450 € ;
- Montant du CA en 2020 : 1 285 283 € soit une baisse de 15,41% par rapport à 2019 ;
- Montant du CA en 2021 : 1 497 352 € soit une hausse de 16.5% par rapport à 2020 et une baisse de 1,45% par rapport à 2019 ;

Evolution des redevances payées sur les trois derniers exercices :

- Montant des redevances en 2019 : 674 145 € ;
- Montant des redevances en 2020 : 516 552 € soit une baisse de 23.38% par rapport à 2019 ;
- Montant des redevances en 2021 : 768 945 € soit une hausse de 48,86% par rapport à 2020 et une hausse de 14,06% par rapport à 2019 ;

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus :

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

A ce jour, nous ne pouvons pas évaluer de manière précise l'impact de la poursuite éventuelle de la crise sur les perspectives d'avenir.

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux principes comptables généralement admis et en application des conventions générales et des adaptations professionnelles notamment le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 et ses modifications ultérieures.

Dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les éléments corporels et incorporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires, hors frais d'acquisition,
- ou à leur coût de production, hors intérêts des emprunts dédiés à cette production.

Les frais accessoires non représentatifs d'une valeur vénale sont portés directement en charges sur l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée de vie prévue dans les tableaux en annexe.

Depuis le nouveau règlement CRC 2004-06, les coûts de montage d'emprunt ne sont plus capitalisés mais sont incorporés dans les immobilisations. Ils sont étalés sur la durée résiduelle du contrat de concession.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des immobilisations est inférieure à leur valeur nette comptable.

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées :

- des matériels d'exploitation mis à la disposition des parkings en concession (compteuses, matériels de péages...)
- des matériels d'entretien (auto-laveuses, aspirateurs...)

Immobilisations en cours

Les travaux de construction ou de réhabilitation des parkings sont comptablement inscrits dans des comptes d'immobilisations en cours spécifiques. Ces comptes sont mouvementés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Dès lors que le procès-verbal de l'achèvement des travaux est validé et signé, le transfert de l'immobilisation peut se faire dans des comptes définitifs.

Titres immobilisés

Néant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les clients particuliers représentant un volume important de factures individuellement non significative, une analyse statistique a été conduite, la règle suivante a été appliquée jusqu'aux exercices 2020 :

- créance supérieure à 6 mois de retard : 50% du montant HT provisionné
- créance supérieure à 12 mois de retard: 100% du montant HT provisionné

Depuis l'exercice 2021, une nouvelle règle a été appliquée. Désormais toutes les créances supérieures à 6 mois de retard sont provisionnées à hauteur de 50% du montant HT.

Ce changement de règle de calcul n'a pas entraîné d'impact significatif dans les comptes.

Stocks

Néant.

Traitement des subventions

Néant.

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Provisions

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressource sans contreparties attendues.

Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Les reprises de provisions non utilisées concernent des risques de l'activité courante et sont relatives à des provisions excédentaires ou à des provisions faisant face à des risques disparus.

Consolidation

Les comptes annuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans le périmètre de consolidation de la société BYZANTIUM MIDCO.

Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2005, la société est intégrée fiscalement au groupe fiscal Q-PARK France.

La société mère du groupe fiscal est Q-PARK France HOLDING SAS.

La convention prévoit que la société calcule la charge d'impôt comme si elle était imposée séparément en tenant compte des déficits fiscaux reportables ou de tous droits à imputation dont elle aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

La société mère, Q-Park France Holding, conserve ainsi l'éventuel boni d'intégration.

Transactions parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention avec les parties liées au sens R.123-198 du Code du commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-1.3)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	15.0000	60 000			60 000

Provision spéciale de réévaluation

Variations de la réserve de réévaluation

Frais d'établissement

(Code de Commerce Art.R.123-186, al.4)

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R.123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R.123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire	8 à 30 ans
Matériels et outillages	Linéaire	8 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."
Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Produits nets partiels sur travaux en cours

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Obligations convertibles ou échangeables

(PCG Art.831-3, Art.531-11 et 832-13)

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Différence d'évaluation sur titres

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	43 956
Total	43 956

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 085 880
Total	1 085 880

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	182 836
Total	182 836

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des obligations

(Code de Commerce Art. R. 123-185; PCG Art.831-3)

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R.123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	2 267 995		
Emprunts et dettes financières diverses	15 244		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 909		
Dettes fiscales	81 051		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 149 432
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	170 153-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	979 279
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	979 279
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, réserves, report a nouveau	170 153
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 149 432
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	170 153
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	170 153

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	1 490 018
Produits des activités annexes	7 334
Total	1 497 352

Résultat d'exploitation :

Ce poste comprend 357 035 euros de charges concernant des entreprises liées.

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		36 363
Dont entreprises liées		36 013

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(PCG Art. 831-2/18 et Art. 832-12)

	Montant
Résultat de l'exercice	196 551
Impôt sur les bénéfices	70 865
Résultat avant impôt	267 416
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	267 416

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		6 346 110
Redevances restant dues liées au contrat DSP	6 346 110	
Total (1)		6 346 110

Engagements reçus

Engagement reçu du Crédit Lyonnais pr la ville de Marseille		30 000
Total		30 000

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Néant.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
BYZANTIUM MIDCO 2	BV		OVERSCHIE STRAAT 61-5 1062 XD AMSTERDAM

CDEPTO

Liste des filiales et participations

(Code de Commerce Art. L.233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS Q PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINETS

Société	Capital	Capital propre au titre du capital	Quotient du capital détenu en %	Méthode comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avoirs donnés par le sociéte	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Données consolidées par la sociéte	Disponibilités
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Néant.

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

(PCG Art. 831-2/20)

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code de Commerce Art. R.225-102)

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000
Nbre des actions ordinaires existantes	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	68 113	1 414 900	1 519 450	1 285 283	1 497 352
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	65 174	270 187	343 212	281 288	282 473
Impôts sur les bénéfices		25 304	15 296	66 171	70 865
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	65 174	65 067	39 332	170 153	196 551
Résultat distribué	79 250	61 814			
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,37-	4,08	5,47	3,59	3,53
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,09	1,08	0,66	2,84	3,28
Dividende distribué à chaque action	1,32	1,03			
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV

1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

92130 ISSY LES MOULINEAUX

DOSSIER FISCAL

COEPTO

11 Rue Jean Rodier

31400 TOULOUSE

05.61.17.42.06

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>		Formulaire EDI 2065 pour 2022	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS Q-PARK MARSEILLE HDV		1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE	
SIRET	3 9 5 1 9 1 6 6 1 0 0 0 7 7	92130 ISSY LES MOULINEAUX	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		0 1 0 1 2 0 0 5	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
DGE 6-8 Rue Courtois 93505 PANTIN Cedex		SIRET 4 4 3 2 7 5 9 0 4 0 0 0 4 5	
B ACTIVITE			
Activités exercées	Services auxiliaires des transports		Si vous avez changé d'activité, cocher la case <input type="checkbox"/>
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	267 416
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	Déficit	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom	
		NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom	
		NIF	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
		Si oui, indication du logiciel utilisé	
		CEGID	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
COEPTO 11 Rue Jean Rodier 31400 TOULOUSE Tél: 05.61.17.42.06		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Cocher la case correspondante	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	02/03/2022
		Lieu:	ISSY LES MOULINEAUX
		Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature:	Q PARK BV
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/>			

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2022)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise : SAS Q-PARK MARSEILLE HDV

du 01/01/2021

Adresse : 1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE 92130 ISSY LES MOULINEAUX

au 31/12/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ④)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTALX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑤	
- de l'exercice 2021 (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice 2021 ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	
Nom et qualité du signataire : Q PARK BV PRESIDENT		A ISSY LES MOULINEAUX le 02/03/2022 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

En Euros

Rapport d'activité



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SAS Q-PARK MARSEILLE HDV		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2				
Adresse de l'entreprise 1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE 92130 ISSY LES MOULINEAUX		Durée de l'exercice précédent* 1 2				
Numéro SIRET* 3 9 5 1 9 1 6 6 1 0 0 0 7 7			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1		N-1 3 1 1 2 2 0 2 0		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement **	AB	AC			
	Frais de développement **	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 559	77 420	2 193
Immobilisations en cours	AV	AW	49 413	49 413	17 904	
Avances et acomptes	AX	AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
Autres participations	CU	CV				
Créances rattachées à des participations	BB	BC				
Autres titres immobilisés	BD	BE				
Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI				
TOTAL (II)	BJ	128 393	1 559	126 834	20 097	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	5 697	242 404	277 337
Autres créances (3)	BZ	CA	2 480 294	2 480 294	2 101 317	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités	CF	CG	19 987	19 987	14 933	
Charges constatées d'avance (3)**	CH	CI				
TOTAL (III)	CJ	2 748 382	5 697	2 742 685	2 393 587	
Complexes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 876 775	7 257	2 869 519	2 413 684
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	1 200 000
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Cred/Quatin

* Des modifications ponctuelles à cette rubrique sont données dans le tableau 08 3033. En Euros.

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS Q-PARK MARSEILLE HDV		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :900.000.....)	DA	900 000	900 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	52 290	41 914
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	197 142	37 365
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	196 551	170 153
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	1 345 983	1 149 432	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	295	170
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	18 089	33 260
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 183 789	1 035 143
	Dettes fiscales et sociales	DY	121 775	113 579
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	13 731	
Autres dettes	EA	3 019	1 817	
Compte réguil.	Produits constatés d'avance (4)	EB	182 836	80 283
TOTAL (IV)	EC	1 523 535	1 264 252	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 869 519	2 413 684	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { <ul style="list-style-type: none"> Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976) 	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 523 535	1 264 252	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	295	170	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Origine: Quadern

En Euros

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 33
A du Code Général d'Impôts)

		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SAS Q-PARK MARSEILLE HDV					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF		
		FG	1 497 352	FH	1 497 352	1 285 283
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 497 352	FK	1 497 352	1 285 283
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	9 724	3 053
	Autres produits (1) (11)			FQ	282	41
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 507 358
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) **			FW	474 256	517 227
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	4 934	7 728
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions }		GA	19 083	38 293
				GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	5 697	9 724	
Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD				
Autres charges (12)		GE	772 334	516 608		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 276 305	1 089 580
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	231 053	198 797
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	36 363	38 367
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	36 363	38 367
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		0
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		0
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	36 363	38 367
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	267 416	237 164

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Code Douane

En Euros

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS Q-PARK MARSEILLE HDV		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	840
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	840
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(840)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	70 865 66 171
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 543 721 1 326 744
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 347 170 1 156 591
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	196 551 170 153
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont : [produits de locations immobilières]	HY	
		[produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)]	IG
	(3) Dont : [- Crédit bail mobilier *]	HP	
		[- Crédit bail immobilier]	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	36 013 37 879
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	768 945 516 552	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid. Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2022

Formulaires obligatoires (articles 171 A du Code Général de l'Impôt)

Désignation de l'entreprise :		SAS Q-PARK MARSEILLE HDV				Néant		*				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
				1		Consécutives à une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
						D8		D9				
						KE		KF				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD								
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		19 555	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE	1 000 075	LF		LG	94 310		
	Immobilisations corporelles en cours			LH	17 904	LI		LJ	125 819			
	Avances et acomptes			LK		LL		LM				
	TOTAL III			LN	1 037 534	LO		LP	220 129			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T			
Autres participations			8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV					
TOTAL IV			LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	1 037 534	OH		OJ	220 129				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	19 555	MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV	1 015 405	MW	78 979	MX	78 979
	Immobilisations corporelles en cours			MY	94 310	MZ	(0)	NA	49 413	NB	49 413	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IV	94 310	NG	1 034 960	NH	128 393	NI	128 393	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW	
Autres participations			IO		OX		OY		OZ			
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	94 310	OK	1 034 960	OL	128 393	OM	128 393		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS Q-PARK MARSEILLE HDV

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6

AMORTISSEMENTS

N° 2055 2022

Désignation de l'entreprise : SAS Q-PARK MARSEILLE HDV										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH				
TOTAL I		RK		RM		RN		RO				
Terrains		PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	19 555	QA		QB	19 555	QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG				
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO				
	Emballages récupérables et divers	QP	997 882	QR	19 083	QS	1 015 405	QT	1 559			
TOTAL II		QU	1 017 437	QV	19 083	QW	1 034 960	QX	1 559			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QY	1 017 437	QZ	19 083	QA	1 034 960	QB	1 559			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	NS	N6				
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques, mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récupérables et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations						NM						
TOTAL III		NL					NM					
Total général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général nouveaux (NP + NQ + NR)		NW		Total général nouveaux (NS + NT + NU)		NY	Total général nouveaux (NW - NY)		NZ			
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP			SR	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie à conserver

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	IA	IB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	ID	IE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	IG	IH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	IM	IN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IT	IK	IL	TM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	IP	IQ	TR	
	TOTAL I	3Z	IS	IT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	SR	SS	ST	SU	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	SZ	TV	TW	TX	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
- corporelles			6E	6F	6G	6H
- titres mis en équivalence			O2	O3	O4	O5
- titres de participation			9U	9V	9W	9X
- autres immobilisations financières(1)*			O6	O7	O8	O9
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cagid, Quatras

En Euros

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code de droit des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS Q-PARK MARSEILLE HDV		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	248 101		248 101			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	166 896		166 896		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	1 448		1 448		
		Divers	VP	43 956		43 956		
	Groupe et associés (2)	VC	2 267 995		1 067 995		1 200 000	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS						
	TOTAUX		VT	2 728 396	VU	1 528 396	VV	1 200 000
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE						
CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	295	295			
		à plus de 1 an à l'origine	VH					
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	2 845	2 845				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 183 789	1 183 789				
	Personnel et comptes rattachés	8C						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	70 865	70 865			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	50 910	50 910			
	Obligations cautionnées		VX					
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	13 731	13 731					
Groupe et associés (2)	VI	15 244	15 244					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	3 019	3 019					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ							
Produits constatés d'avance	8L	182 836	182 836					
TOTAUX		VY	1 523 535	VZ	1 523 535			
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Origine: Dautin

En Euros

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS Q-PARK MARSEILLE HDV		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :						
				3 1 1 2 2 0 2 1						
I RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	196 551	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE		
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)				WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexes D)				RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)				XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								Y7	70 865
	Quote-part		WL	Résultats bénéficiaires nets à l'article 206 B du CGI		L7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						Y8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité économique)		SW		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR	267 416	
II DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH	
			- imposées aux taux de 19 %						WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								Y6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*								ZY		
Majoration d'amortissement *								XD		
Mesures d'incitation à l'attente sur le bénéfice et éventuellement	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficulté) (art. 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5	
				Sociétés d'investissement immobilières cotées (art. 206C)		K3	Zones de reconstruction de la défense (art. 44 quaterdecies)		PA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 quaterdecies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 septiesdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)		PC	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Crédits dérogés par la loi en matière de déficit		ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2		
TOTAL II								XH		
III RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				XI	267 416	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI				XJ		
		déficit (II moins I)						XL		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				TOTAL II				XN	267 416	

En Euros

10

DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS Q-PARK MARSEILLE HDV</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WU	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SAS Q-PARK MARSEILLE HDV										Néant <input type="checkbox"/> *																										
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	37 365	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	10 376																												
						- Autres réserves	ZD																													
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	170 153		Dividendes	ZE																														
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF																														
	TOTAL I	OF	207 518		Report à nouveau	ZG	197 142																													
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II																										
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :																								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		YQ																													
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR																													
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS																													
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	357 035	402 166																											
	- Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		XQ	91 578	94 548																											
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU																													
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS																													
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV																													
	- Autres comptes	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		ST	25 643	20 513																											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	474 256	517 227																										
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	4 934	7 728																											
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS		YZ																													
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							VX	4 934	7 728																										
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	346 320	233 160																											
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	182 933	143 596																											
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*						OB																													
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS																													
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	2,96 %	3,25 %																											
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP																																		
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)								Si oui cocher 1 Sinon 0																											
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG																														
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH																														
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	267 416	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL																												
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC																												
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO																												
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF																												
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	4	4	3	2	7	5	9	0	4	0	0	0	4

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NCT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS Q-PARK MARSEILLE HDV Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1	AUTRES MAT EXP	19 555		19 555	
	2	DSP	1 015 406		1 015 406	
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))			(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))				(B)			
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (1)					(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cofin-Quadrin

En Euros

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

N° 2059-C 2022

Désignation de l'entreprise : SAS Q-PARK MARSEILLE HDV Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8% ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	⑤	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cred'Quatin

En Euros

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2022

Annexe obligatoire
à l'impôt sur le revenu
général des impôts

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS Q-PARK MARSEILLE HDV		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art 3 -1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
①	②	donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	⑤		
		③	④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2022

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SAS Q-PARK MARSEILLE HDV		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois : 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel* :		YP	0
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 497 352
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 497 352
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	282
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	282
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	474 256
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	772 334
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 246 590
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	251 043
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	251 043
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 497 352
Effectifs au sens de la CVAE*		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	150 366 392
Période de référence		GY	01/01/2021
		GZ	31/12/2021
Date de cessation		HR	

Cagid Cousten

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 143 des charges déductibles de la valeur ajoutée, à l'exception de la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 125.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2023-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

En Euros

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe II du C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1	1
---	---

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	60 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cred'Quatin

En Euros

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.1.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

3 9 5 1 9 1 6 6 1 0 0 0 7 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV

ADRESSE (voie)

1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

CODE POSTAL

92130

VILLE

ISSY LES MOULINEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

En Euros



N° 2058 A Bis 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS Q-PARK MARSEILLE HDV

N° SIRET : 39519166100077

Néant *

Exercice ouvert le : 01012021

clos le : 31122021

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A-SD)		E1	196 551
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)				E2	70 865
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI				E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD				Z7	
II - DÉDUCTIONS		TOTAL I		E3	267 416
		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A-SD)		E4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)				E5	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %			EY	
	• imposées au taux de 15 %			E6	
	• imposées au taux de 0 %			EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme			E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs			E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)			I9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		F1	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	267 416		
	Déficit (II-I)	F3			
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*					
Résultat fiscal	Bénéfice	F6 F8	267 416		
	Déficit	F9			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS Q-PARK MARSEILLE HDV

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 8 RUE COURTOIS

PANTIN

Exercice ouvert le : 01/01/2021
clos le : 31/12/2021

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - SUIVI DES DEFICITS*			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			M5
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(Nombre d'opérations sur l'exercice	M5ter
Déficits imputés			J9
Déficits reportables			M6
Déficits nés au titre de l'exercice			H8
Total des déficits restant à reporter			H9

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19% ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) L'article 219-I-a-sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD.

No 2058 ER 2022



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
ou du groupe :

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 8 RUE COURTOIS
PANTIN

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée 39519166100077

Exercice ouvert le : 01/01/2021 C e 31/12/2021

Néant *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA 267 416	CB
Tetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 3 du CGI)		CE
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF	CG
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex. ouverts avant le 01/01/19)	CH	CJ
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM	CN
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU	DV
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR	CS
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT	
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU	
Autres régularisations (à détailler)	CV	CW
TOTAL	CX 267 416	CY
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ 267 416	DA

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	D0	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL u - aue S - A u i - aue A - S aux de 19	BR			A9		
TOTAL u - aue ED - E u i - aue E - ED aux de 1		B7			B6	
TOTAL u - aue 3 EE - EG u i - aue EG - EE aux de 0			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES A 1	Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)
	B3

Cofin/Quint

1. Le présent état doit être établi de manière exhaustive et doit être communiqué à la Direction Générale des Finances Publiques, au double, à la date de l'article 223 du CGI.
2. Y compris les intérêts et les dividendes de sociétés étrangères.
3. La taxe de 19 % concerne les plus-values de cession de biens immobiliers et les plus-values de cession de valeurs mobilières.
Deuxième partie de l'article 223 du CGI.

En Euros



No 2058 ES 2022

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

8 RUE COURTOIS

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

PANTIN

SIRET Société intégrée 39519166100077

Exercice ouvert le : 01012021 clos le : 31122021

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
	FA			FB		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2020	ED			FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ		
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH		
TOTAL	FK			FL		
BENEFICE (1) FK - FL DEFICIT FL - FK	FM			FN		
B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES	Cessions d'immobilisations					
A LONG TERME	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (2)	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (2)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous Total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5

(1) Conformément aux articles 223 I-6 e et 223 I-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



N° 2058 FC 2022

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS Q-PARK MARSEILLE HDV

N°SIRET : 3 9 5 1 9 1 6 6 1 0 0 0 7 7

Exercice ouvert le : 01/01/2021 clos le : 31/12/2021

Néant *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT	Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art 223 I 4 du CGI)	1	15	0	
	Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
	Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
	Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
	Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
	Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et des moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2+3) + 4	5			
	Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art 223 I 4 du CGI)				
	Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou Déficit : 2058 A-SD ligne XJ)	6	267 416		
	Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
	Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
	Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
	Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
	Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12				
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7+8+9+10+11) + 12	13	267 416			

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Cegid Quikwin

En Euros.

N° 2058 PAP 2022

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	Q PARK FRANCE HOLDING																
SIREN de la société mère :	4	4	3	2	7	5	9	0	4								
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS Q-PARK MARSEILLE HDV																
SIREN de la société intégrée :	3	9	5	1	9	1	6	6	1								
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	8 RUE COURTOIS PANTIN																
Exercice ouvert le :	0	1	0	1	2	0	2	1	Clos le :	3	1	1	2	2	0	2	1
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble						Montants déduits du résultat d'ensemble										
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) (2)							MB										
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC						MD										
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI																
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML						MO										
TOTAL	MP						MQ										

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

1 La ci re de ra u r er ce a e au x 20 -PAP-SD
2 L r u e a c i i e r d i a i r e e i r e r i d e e u a c i r a r e r e i d e u i u d u e x e r c i c e e c d i u r r e e r e d u r u e a u r e u e c e d r e u i e i u r e c i e r a c e

N° 1330-CVAE-SD
(2022)

Formulaire obligatoire
Article 1586 ter à 1586 nonies du CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)
Au titre de 2021.**

D i a i de e r e r i e	SAS Q-PARK MARSEILLE HDV													
N SIRET de a i e e r i c i a	3	9	5	1	9	1	6	6	1	0	0	0	7	7
Adre e	N 1													
	V ie	RUE JACQUES HENRI LARTIGUE												
	C de a	9	2	1	3	0								
	C u e	ISSY LES MOULINEAUX												
C de Ac i i	5	2	2	1	Z									
Ac i i	Services auxiliaires des transports													

A	Date	Signature
ISSY LES MOULINEAUX	03/03/2022	Q PARK BV

I. GÉNÉRALITÉS

P r i de r re ce (JMMMAAAA) 0 1 / 0 1 / 2 0 2 1 au 3 1 / 1 2 / 2 0 2 1

Da e de ce a i W W / /

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur ajoutée	A2	251 043
Chiffre d'affaires de référence	A3	1 497 352
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	150 366 392

*La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.*

2022

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

N° 2464-SD

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I - Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	36 013-
EBITDA fiscal de l'exercice	b	246 459
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c-1	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1)-75% x (c-1)	c-2	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II - Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2021)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	i bis	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	i ter	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	i quater	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p	2 999 947			2 999 947
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q	3 000 000			3 000 000
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r		3 000 000		3 000 000

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de

En Euros

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV

1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

92130 ISSY LES MOULINEAUX

DOSSIER DE GESTION

COEPTO

11 Rue Jean Rodier

31400 TOULOUSE

05.61.17.42.06

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
21549000 Autres matériels d'exploitatio		19 555.00	19 555.00-	100.00-
28154900 Amt. autres matériel d'exploit		19 555.00-	19 555.00	100.00
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 420.24	2 193.11	75 227.13	N5
22510000 DSP - Ascenseurs		57 454.10	57 454.10-	100.00-
22512000 DSP - Inst générale agencement		138 525.39	138 525.39-	100.00-
22514000 DSP - Détection incendie & gaz		14 984.29	14 984.29-	100.00-
22517000 DSP - Installation vidéo inter	1 391.35	12 426.40	11 035.05-	88.80-
22518000 DSP - Installation climatisati		22 971.80	22 971.80-	100.00-
22519000 DSP - Signalitiques & caissons		173 550.08	173 550.08-	100.00-
22520000 DSP - Travaux Electricité & éc	2 260.00	109 937.82	107 677.82-	97.94-
22521000 DSP - Autres installations		16 300.00	16 300.00-	100.00-
22523000 DSP - Peinture murs & plafonds		242 200.00	242 200.00-	100.00-
22527000 DSP - Autres Agenctcs, Amenagts	75 328.00	19 670.11	55 657.89	282.96
22810000 DSP - Mat péage & contrôle ac		192 054.69	192 054.69-	100.00-
28250000 Amt. parking mis en concess DSP		57 454.10-	57 454.10	100.00
28251000 Amt. Instal & agenct concess DS	1 559.11-	749 127.21-	747 568.10	99.79
28252000 Amt. équip. mis en concess DSP		191 300.26-	191 300.26	100.00
IMMOBILISATIONS EN COURS	49 413.42	17 904.00	31 509.42	175.99
23110000 Immo en cours - Tvx de rénovat	49 413.42	17 904.00	31 509.42	175.99
Total II	126 833.66	20 097.11	106 736.55	531.10
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	242 403.96	277 336.66	34 932.70-	12.60-
41110000 Clients	248 101.38	129 054.76	119 046.62	92.25
41810000 FAE clients exploit.		158 006.20	158 006.20-	100.00-
49100000 Prov. dép. des comptes clients	5 697.42-	9 274.30-	4 026.88	41.41
AUTRES CREANCES	2 480 294.21	2 101 317.45	378 976.76	18.04
44562300 TVA s/immo décaiss en att. 20%	13 773.23	3 580.80	10 192.43	284.64
44565100 TVA s/décaiss en attente 20%	4 833.39	19 793.03	14 959.64-	75.58-
44583000 TVA consolidée Groupe QPH		65 350.92	65 350.92-	100.00-
44586100 TVA s/fact. non parvenue expl	148 289.03	103 310.42	44 978.61	43.54
44715000 Taxe CET	1 448.00	3 774.00	2 326.00-	61.63-
44821000 Prov. Taxe CET	43 956.00	39 558.00	4 398.00	11.12
45115000 Emprunts GRP France	1 200 000.00	1 200 000.00		
45115500 C/CT s/European Cash Pool	1 067 994.56	665 950.28	402 044.28	60.37
DISPONIBILITES	19 986.67	14 932.50	5 054.17	33.85
51111000 CB à l'encaissement	1 883.60	378.00	1 505.60	398.31
51112000 GR à l'encaissement	38.80		38.80	
51113000 Télépéage à l'encaissement	9 405.80	3 672.00	5 733.80	156.15
51119000 CB Web + QP Résa à l'encaissem	1 600.77	494.30	1 106.47	223.85
53000000 Caisse parcs Espèces	7 055.30	9 633.20	2 577.90-	26.76-
53010000 Caisse coffre parcs	2.40	755.00	752.60-	99.68-
Total III	2 742 684.84	2 393 586.61	349 098.23	14.58
TOTAL GENERAL	2 869 518.50	2 413 683.72	455 834.78	18.89

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	900 000.00	900 000.00		
10130000 Capital Social	900 000.00	900 000.00		
RESERVE LEGALE	52 290.00	41 914.00	10 376.00	24.76
10611000 Réserve légale	52 290.00	41 914.00	10 376.00	24.76
REPORT A NOUVEAU	197 142.00	37 365.00	159 777.00	427.61
11000000 Report à nouveau bénéficiaire	197 142.00	37 365.00	159 777.00	427.61
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	196 551.22	170 153.16	26 398.06	15.51
Total I	1 345 983.22	1 149 432.16	196 551.06	17.10
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	295.27	170.17	125.10	73.51
51215000 Banques dans Cash-Pool	295.27	170.17	125.10	73.51
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	18 089.40	33 260.10	15 170.70	45.61
16550000 Cautions sur badges	2 045.00	2 045.00		
16550100 Dépôts de garantie	800.00	800.00		
45120000 C/CT Recette/dépense GRP Franc	15 244.40	30 415.10	15 170.70	49.88
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 183 789.36	1 035 142.51	148 646.85	14.36
40600000 Fournisseurs GRP	97 909.16	140 242.96	42 333.80	30.19
40810000 FNP exploit.	3 270.00	2 109.00	1 161.00	55.05
40820000 FNP S/Loyer & Redev	889 734.20	619 862.55	269 871.65	43.54
40826000 FNP impôts et taxes divers	192 876.00	272 928.00	80 052.00	29.33
DETTES FISCALES ET SOCIALES	121 775.16	113 578.91	8 196.25	7.22
44412000 IS Groupe - QPH	70 865.00	66 171.00	4 694.00	7.09
44572500 TVA s/encaiss en attente 20%	40 724.18	21 073.54	19 650.64	93.25
44583000 TVA consolidée Groupe QPH	10 185.98		10 185.98	
44587100 TVA s/fact. à établir expl		26 334.37	26 334.37	100.00
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	13 730.58		13 730.58	
40451900 Fourn. s/immos honoraires	13 730.58		13 730.58	
AUTRES DETTES	3 019.15	1 816.62	1 202.53	66.20
41199900 Clients créditeurs	3 019.15	1 816.62	1 202.53	66.20
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	182 836.36	80 283.25	102 553.11	127.74
48710000 PCA divers	655.65	297.71	357.94	120.23
48710100 PCA abonnements automatique	182 180.71	79 985.54	102 195.17	127.77
Total IV	1 523 535.28	1 264 251.56	259 283.72	20.51
TOTAL GENERAL	2 869 518.50	2 413 683.72	455 834.78	18.89

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 497 351.79	1 285 282.57	1 285 282.57	1 285 282.57	212 069.22	16.50
70613900 CA Horaires ajustements (PMS)	550.29	52.99	52.99	52.99	603.28	NS
70614000 Chèques horaires (PMS)	2.00	486.59	486.59	486.59	484.59	99.59
70614100 CA Q-Park résa	67 898.06	54 356.33	54 356.33	54 356.33	13 541.73	24.91
70614300 Espèces Horaires (PMS)	62 777.05	62 841.33	62 841.33	62 841.33	64.28	0.10
70614400 Cartes CB / VISA / Mastercard	515 874.03	455 358.24	455 358.24	455 358.24	60 515.79	13.29
70614500 Cartes GR Total	15 723.42	14 145.79	14 145.79	14 145.79	1 577.63	11.15
70614600 Cartes Télépéage et autres	101 347.59	85 120.94	85 120.94	85 120.94	16 226.65	19.06
70614800 Cartes - Congrès,Forfait,Hotel	36 650.29	25 314.92	25 314.92	25 314.92	11 335.37	44.78
70614900 Cartes - Ventés directes	273.33				273.33	
70615000 Cartes - Assoc. Comm. Ville	888.33	175.00	175.00	175.00	713.33	407.62
70615100 Abonnés 7*24 (c2c)	383 373.55	269 308.78	269 308.78	269 308.78	114 064.77	42.35
70615200 Abonnés 6*24 (c2c)	40 222.85	32 802.32	32 802.32	32 802.32	7 420.53	22.62
70615300 Abonnés 5*24 (c2c)	178 971.74	110 938.50	110 938.50	110 938.50	68 033.24	61.33
70615500 Abonnement nuit + WE (c2c)	101.40				101.40	
70615700 Dépassement Abonnement (c2c)	3 138.33	4 405.12	4 405.12	4 405.12	1 266.79	28.76
70615900 Autres Recettes Horaire divers	219.67	252.04	252.04	252.04	32.37	12.84
70616600 Remises sur Abonnement (c2c)	63 876.05	106 116.65	106 116.65	106 116.65	42 240.60	39.81
70616900 Abonnement Multi-parcs (c2c)	2.26				2.26	
70617100 Abonnement manuel divers	140 025.65	261 988.92	261 988.92	261 988.92	121 963.27	46.55
70634000 Rémunération s/ct PUb (c2c)	2 154.16	2 157.52	2 157.52	2 157.52	3.36	0.16
70641000 Carte perdue (c2c)	416.60	229.13	229.13	229.13	187.47	81.82
70643100 Charges locatives am odia (c2c)	3 283.39	4 318.91	4 318.91	4 318.91	1 035.52	23.98
70880200 Location présent. jourx (c2c)	250.00	250.00	250.00	250.00		
70890000 MAD emplacement lavage (c2c)	7 083.85	7 001.83	7 001.83	7 001.83	82.02	1.17
Chiffre d'affaires NET	1 497 351.79	1 285 282.57	1 285 282.57	1 285 282.57	212 069.22	16.50
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF. DE CHARGES	9 724.30	3 053.34	3 053.34	3 053.34	6 670.96	218.48
78160000 Rep prov. créances douteuses	9 724.30	3 053.34	3 053.34	3 053.34	6 670.96	218.48
AUTRES PRODUITS	281.54	41.22	41.22	41.22	240.32	583.02
75800000 Produits divers gestion	1.54	1.22	1.22	1.22	0.32	26.23
75811000 Frais de Résiliation (c2c)	280.00	40.00	40.00	40.00	240.00	600.00
Total des Produits d'exploitation	1 507 357.63	1 288 377.13	1 288 377.13	1 288 377.13	218 980.50	17.00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	474 256.11	517 226.68	517 226.68	517 226.68	42 970.57	8.31
61122000 Charge s/ct expl QPF /_ - GRP	239 197.64	223 705.19	223 705.19	223 705.19	15 492.45	6.93
61123000 Mission Direct & Ass QPF - GRP	103 588.00	164 211.00	164 211.00	164 211.00	60 623.00	36.92
61125000 Sous-traitance QCR - GRP	7 344.00	7 344.00	7 344.00	7 344.00		
61126000 Sous-traitance ADV - GRP	6 905.40	6 905.40	6 905.40	6 905.40		
61423000 Chg Loc re fact -TF,TEOM,aut...	91 578.00	94 548.00	94 548.00	94 548.00	2 970.00	3.14
61596000 Sinistres RC (indemnité versée)		1 183.40	1 183.40	1 183.40	1 183.40	100.00
61610000 Assurances RC	374.50	399.00	399.00	399.00	24.50	6.14
61625000 Assurance DB + PE + DO	7 349.62	4 209.62	4 209.62	4 209.62	3 140.00	74.59
62372000 Commissions Q-Park Résa	13 579.61	10 871.15	10 871.15	10 871.15	2 708.46	24.91
62781000 Comm. bancaires (CB, Amex,GR,...)	2 943.51	2 514.54	2 514.54	2 514.54	428.97	17.06
62782000 Frais bancaires autres	1 179.83	750.10	750.10	750.10	429.73	57.29
62784000 Frais commissions sur cautions	216.00	585.28	585.28	585.28	369.28	63.09
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 934.00	7 728.00	7 728.00	7 728.00	2 794.00	36.15
63511000 CET (CFE+CVAE+Plaft)	4 934.00	7 728.00	7 728.00	7 728.00	2 794.00	36.15

CDEPTO

SAS Q-PARK MARSEILLE HDV
92130 ISSY LES MOULINEAUX

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	19 083.22	38 293.27	19 210.05-	50.17-
68110100 DAP immo incorp s/constr	19 083.22	38 293.27	19 210.05-	50.17-
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	5 697.42	9 724.30	4 026.88-	41.41-
68174000 Prov. pour clients douteux	5 697.42	9 724.30	4 026.88-	41.41-
AUTRES CHARGES	772 334.01	516 607.60	255 726.41	49.50
65100000 Redevances FIXE	680 128.45	373 090.96	307 037.49	82.30
65110000 Redevances VARIABLE	88 817.00	143 461.17	54 644.17-	38.09-
65410000 Pertes créances irrécouv exerc	3 386.62	54.16	3 332.46	N5
65800000 Charges diverses gestion	1.94	1.31	0.63	48.09
Total des Charges d'exploitation	1 276 304.76	1 089 579.85	186 724.91	17.14
Résultat d'exploitation	231 052.87	198 797.28	32 255.59	16.23
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	36 363.35	38 367.19	2 003.84-	5.22-
76801000 Autres produits financiers		40.21	40.21-	100.00-
76801500 Pénalités de retard	350.00	448.00	98.00-	21.88-
76802000 Intérêts pdts C/CT sté lié	36 013.35	37 878.98	1 865.63-	4.93-
Total des Produits financiers	36 363.35	38 367.19	2 003.84-	5.22-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		0.31	0.31-	100.00-
66181800 Int C/CT LCL QFS Cash Pool Eur		0.31	0.31-	100.00-
Total des Charges financières		0.31	0.31-	100.00-
Résultat financier	36 363.35	38 366.88	2 003.53-	5.22-
Résultat courant avant impôts	267 416.22	237 164.16	30 252.06	12.76
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		840.00	840.00-	100.00-
67180000 Autres charges excep gestion		840.00	840.00-	100.00-
Total des Charges exceptionnelles		840.00	840.00-	100.00-
Résultat exceptionnel		840.00-	840.00	100.00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	70 865.00	66 171.00	4 694.00	7.09
69500000 Impôt sur les sociétés	70 865.00	66 171.00	4 694.00	7.09
Total des produits	1 543 720.98	1 326 744.32	216 976.66	16.35
Total des charges	1 347 169.76	1 156 591.16	190 578.60	16.48
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	196 551.22	170 153.16	26 398.06	15.51

CDEPTO

Annexe

Annexe A : Fiche descriptive du parc

Annexe B : Gamme tarifaire du parc

Annexe C : Description du Service Clients

Annexe D : QCR de Valence

Annexe E : Détail des amortissements économiques

Annexe F : Etat des immobilisations et amortissements

Annexe G : Justificatif de la répartition des honoraires de Q-Park Management - au titre de la mission de

Direction et Assistance

Annexe H : Q-Park, 2ème opérateur de stationnement en France

Annexe I : Engagement de la Direction en matière QSE

Annexe J : La politique QSE de Q-Park

Annexe K : La démarche QSE au quotidien chez Q-Park

Annexe L : La presse en parle

Annexe M : Communication et actions commerciales 2021

Annexe N : Assurances

Annexe A : Fiche descriptive du parc

Caractéristiques du parc	
Nom	Vieux Port Hôtel de Ville
Type de site (E : Enterré; SE : Semi-Enterré ; A : Aérien)	E
Nombre de niveaux	5
Adresse	Place Jules Verne
Entrée(s) voitures (adresse)	Rue de la Loge
Sortie(s) adresse(s)	Rue de la Loge
Entrée/sortie(s) piétons (adresse)	Rue de la Loge et Lacydon
Coordonnées (tel, fax,mail)	04 91 91 91 00
A proximité du parc (mairie, marché, hopital,église,	Hôtels, restaurants, commerces
Heures d'ouverture (horaires)	24/7
Heures d'ouverture (abonnés)	24/7
Capacité (nombre de places)	531
Dimension des places	1,95m x 4,24m
Nombre de places pour handicapés	12
Nombre de places véhicules électriques	3
Nombre de places deux roues	13
Hauteur maximum	1,90m
Garage(s) individuel(s) - box	Une place au N-5
Zone réservée	Non
Place(s) réservée(s)	11 places amodiées
Ascenseur(s)	3
Moyens de paiement	CB, GR, espèces, Liber T
Activité(s) annexe(s)	Lavage auto
Panneaux publicitaires	4
Toilettes public	Non
Vidéo Protection	Oui

Annexe B : Gamme tarifaire du parc

PRIX ET SERVICES

Q-PARK VIEUX PORT - HÔTEL DE VILLE 🕒 24/7

Tarifs Jour - De 8h à 20h

15 min	Gratuit	2h45	6,70 €
30 min	Gratuit	3h00	7,30 €
45 min	1,80 €	De 3h15 à 4h00	+ 0,50 € par 1/4 h
1h	2,40 €	De 4h15 à 7h45	+ 0,30 € par 1/4 h
De 1h15 à 2h30	+ 0,60 € par 1/4 h	De 8h00 à 12h	+ 0,10 € par 1/4 h

Tarifs Nuit - De 20h à 8h

15 min	Gratuit	De 1h15 à 2h45	+ 0,30 € par 1/4 h
30 min	Gratuit	De 3h00 à 4h45	+ 0,20 € par 1/4 h
45 min	0,90 €	5h	5,00 €
1h	1,20 €	12h	5,00 €
24h			15,60 €
Ticket perdu			20 € /pour

Moyens de paiement



Services



Abonnements

uniquement sur qpark.fr

7x24	Du lundi au dimanche	115,60 €/mois
6x24	Du lundi au samedi	89,30 €/mois
5x24	Du lundi au vendredi	78,80 €/mois
7x24 Résident	Du lundi au dimanche - sous conditions	58,34 €/mois

Tarifs Moto

Tarifs disponibles sur
q-park.fr

Vidéo protection et informations pratiques



Établissement placé sous vidéo-protection par Q-Park France pour la sécurité des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant un délai maximal d'un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel de Q-Park France et par les forces de l'ordre. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou obtenir toute information sur ce dispositif, en écrivant à privacy@qpark.fr. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, vous pouvez contacter Q-Park France à l'adresse suivante privacy@qpark.fr. Le stationnement a lieu aux risques et périls des propriétaires de véhicules, les droits perçus n'étant que des droits de stationnement et non de gardiennage. Le règlement intérieur est affiché dans le parc.

Toute tranche horaire commencée est due. Conservez votre ticket sur vous et payez aux bornes de sortie ou aux caisses automatiques. Pour tout abonnement, rendez-vous sur qpark.fr/rebrique « s'abonner ».

Illustration : 2022 - Q-Park France

Annexe C1: Description du Service Clients

Caractéristiques de la plate-forme Q-Park France	
Organisation	Le service clients Q-Park est une plate-forme téléphonique nationale localisée au siège de Q-Park France, composée de 5 personnes.
Contact clients	Par téléphone, du lundi au vendredi de 9h à 18h, grâce à un numéro gratuit : 09 86 86 86 90 Sur le site www.q-park.fr , un formulaire en ligne permet de poser des questions : Par mail : service.clients@q-park.fr Une réponse est adressée au client sous 2 jours ouvrés. Par courrier : Q-Park France - Service Clients Q-Park - 1 rue Jacques-Henri Lartigue - 92130 Issy-les-Moulineaux
Missions	Gestion de toute demande de renseignements relative à l'offre Q-Park : ses produits et services. Le service clients apporte des réponses sur les prix, les modalités de souscription/de résiliation d'abonnement, le suivi et gestion des comptes clients, les réclamations... Ce service renseigne et actualise la base abonnés Q-Park : depuis la saisie des nouveaux contrats d'abonnement, jusqu'à la résiliation des contrats. Le service clients transmet quotidiennement la situation des abonnés aux parcs concernés, au QCR et à l'équipe en charge du recouvrement.
Outils de gestion	C2C progiciel pour la gestion des contrats & l'attribution des badges Abonnés Navision (comptabilité client : factures, avoirs, remboursements) Microsoft Dynamic CRM 2011 (fiche client & suivi relation client)

Annexe C2 : Description du Service recouvrement

Caractéristiques du Service recouvrement	
Organisation	Le service recouvrement se compose de 2 personnes. Ses gestionnaires de portefeuille contribuent en permanence à la maîtrise de la gestion de la trésorerie du groupe.
Missions	Identification des contentieux (abonnements impayés, factures impayées, prestation et ventes diverses) et des avoirs en cours Relances et recouvrement des créances, Blocage/déblocage des badges d'accès dans les parcs Lancement de procédure juridique/régularisation/résiliation de contrat
Contact clients	Par la plate-forme téléphonique du service Clients : 09 86 86 86 90 Par mail : service.recouvrement@q-park.fr Par courrier : Q-Park France - Service Recouvrement Q-Park - 1 rue Jacques-Henri Lartigue - 92130 Issy-les-Moulineaux
Outils utilisés	C2C progiciel pour la gestion des contrats & l'attribution des badges Abonnés Navision (comptabilité client : factures, avoirs, remboursements) Microsoft Dynamic CRM 2011 (fiche client & suivi relation client)

Annexe D : QCR de Valence

Caractéristiques du Q-Park Control Room	
Organisation	<p>Depuis un poste central de contrôle localisé à Valence, une équipe d'opérateurs support clientèle se relaie 24h/24 pour assurer la surveillance au niveau national de tous les parking Q-Park.</p> <p>Le QCR vient en support de nos équipes d'exploitation afin de garantir un niveau de prestation auprès de nos clients, et de veiller au bon fonctionnement du site.</p> <p>Des tests sont organisés mensuellement afin de contrôler que les moyens mis en place sont en parfait état de fonctionnement.</p>
Missions	<p>Garantir un accueil et un service optimum à notre clientèle</p> <p>Assurer la gestion à distance 24h/24</p> <p>Orienter et informer la clientèle de nos parcs</p> <p>Assurer la sécurité des biens et des personnes (clients/personnel exploitant)</p> <p>Signaler et justifier les ouvertures de barrières effectuées à distance</p> <p>Assurer le suivi des dysfonctionnements sur les sites</p>
Un personnel formé	<p>Les opérateurs sont formés en matière de Qualité, Sécurité et Service :</p> <p>H0.B0 (habilitation électrique)</p> <p>S.S.T (Sauveteur Secouriste du Travail)</p> <p>S.S.I.A.P. de niveau 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes).</p>
Moyens techniques	<p>IVPARK : logiciel FlyVision permettant la prise d'appel, la gestion des alarmes et la liaison vidéo en directe.</p> <p>ESI : Ligne téléphonique reliée au système interphonie.</p>
Gestion clients des sites	<p>Le service clients Q-Park transmet quotidiennement au QCR et à tous ses parcs, la situation de ses abonnés pour qu'ils puissent avoir le niveau d'information nécessaire pour le suivi et la régulation des situations.</p>
Sécurité	<p>Radios PTI : Sécurisation des équipes d'exploitation terrain et lors d'interventions sur site.</p> <p>Les alarmes Incendie : Gestion des alarmes, et levée de doute à distance avant l'arrivée du personnel pour un contrôle et une remise en service.</p> <p>Les Alarmes intrusion : Sécurisation des locaux en cas d'intrusion.</p> <p>Gestion à distance des ouvertures de portails, de contrôle d'accès ou de matériel de péage afin de répondre rapidement aux clients en dehors des heures de présence de notre personnel.</p> <p>Gestion des Alarmes Techniques : gestion groupe électrogène, pompes de relevage en cas d'inondation....</p>

Annexe E : Détail des amortissements économiques

En raison de son volume, le détail des investissements vous est fourni en accompagnement de ce rapport sur support USB. Il est précisé dans ce fichier s'il s'agit de biens de retour ou de biens de reprise.

Annexe F : Etat des immobilisations et amortissements

Nom Contrat		Etat récapitulatif des Immobilisations & Amortissements										
Etiquettes de lignes	Nom Parking	Somme de Invest. Cumulés 01/01	Somme de Invest. période	Somme de Meuv. Interne	Somme de Series brutes	Somme de Invest. Cumulés 31/12	Somme de Amort. cumulés 01/01	Somme de Amort. Période	Somme de Amort. Immos sorties	Somme de Amort. Cumulés ou 31/12	Somme de VNC 01/01	Somme de VNC 31/12
Marseille Vieux port HDV												
MHV Q-Park Marse		Marseille - Vieux Port / Hôtel de Ville										
	Biens de retour	1 037 534	-2 573	0	-1 034 961	0	-1 017 437	-17 524	1 034 961	0	20 097	0
Total MHV Q-Park Marseille HDV		1 037 534	-2 573	0	-1 034 961	0	-1 017 437	-17 524	1 034 961	0	20 097	0
QPFS Q-Park France		Marseille - Vieux Port / Hôtel de Ville										
	Biens de retour	-4 011	0	0	0	-4 011	0	0	0	0	-4 011	-4 011
	Biens de reprise	25 525	0	0	-1 803	23 722	-22 346	-2 965	1 803	-23 508	3 179	214
Total QPFS Q-Park France Services		21 514	0	0	-1 803	19 711	-22 346	-2 965	1 803	-23 508	- 832	- 3 797
Total général		1 059 047	-2 573	0	-1 036 764	19 711	-1 039 782	-20 489	1 036 764	-23 508	19 265	-3 797

Annexe G : Justificatif de la répartition des honoraires de Q-Park Management - au titre de la mission de Direction et Assistance

Justificatif de la répartition des honoraires de Q Park France - au titre de la mission de Direction et Assistance					DSP 1
Clés de répartition					
Total des dépenses Supports Services Généraux				A	6 110 936
Total des dépenses Supports Services Opérationnels				B	1 362 038
Total des dépenses Supports informatiques				C	4 071 453
					11 544 427
Chiffres d'Affaires HT Groupe				D	100 984 272
Chiffres d'Affaires HT du contrat				E	503 304
Affectation des honoraires :					
- Supports Services Généraux				A x (E / D)	30 457
- Supports Services Opérationnels				B x (E / D)	6 788
- Dépenses et Supports informatiques				C x (E / D)	20 292

Annexe H : Q-Park, 2ème opérateur de stationnement en Europe

I Le Groupe Q-Park

Q-Park est une entreprise internationale spécialisée dans l'investissement, la construction et la gestion de parkings de haute qualité à des emplacements stratégiques. Le groupe concentre ses activités dans des parkings multifonctionnels de centre-ville, à proximité des pôles de transports publics et des hôpitaux.

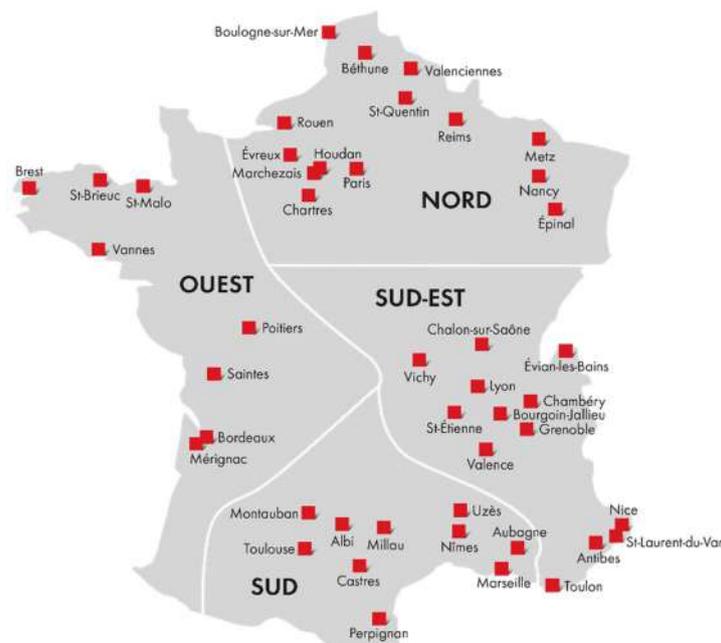
- I Présence dans 7 pays européens
- I 2nd acteur du marché européen
- I 3 076 parkings
- I 572 000 places de stationnement
- I 674 M€ de CA en 2019
- I 280 000 abonnés
- I Naissance du groupe en 1998
- I 1 837 collaborateurs
- I Présence dans les métropole européennes :
Londres, Berlin, Amsterdam, Bruxelles, Paris...



I Q-Park France

Implanté en France depuis 2002, Q-Park est une entreprise européenne spécialisée dans l'investissement, la construction et la gestion de parkings de haute qualité à des emplacements stratégiques. Le groupe concentre ses activités dans des parkings multifonctionnels de centre-ville, et également à proximité des pôles de transports publics et des hôpitaux. Acteur majeur du marché du stationnement, Q-Park France a pour objectif de développer son activité en assurant à ses clients une gestion et des services de qualité.

- I Présence dans 70 villes
- I 240 parkings
- I 125 000 places de stationnement
- I 132 M€ de CA en 2019 (175 M€ 2022)
- I Près de 60 000 abonnés
- I 380 collaborateurs (au siège et en régions)



Annexe I : Engagement de la Direction en matière de QSE

Engagement de la Direction 2019 – 2022

(Extrait du manuel de management QSE version 10/2020)

« Réinventer notre métier pour créer de la valeur ajoutée sur le marché du stationnement.

Challengeur du marché, Q-Park France met toute son énergie pour réinventer son métier, bâtir une croissance durable et s'engager toujours plus auprès de ses donneurs d'ordre d'une part, et des utilisateurs finaux d'autre part.

Dans le cadre de cette démarche pour atteindre ce résultat, nous cherchons à créer de la valeur dans une optique socialement responsable. Ainsi :

- I Nous créons de la valeur patrimoniale sur le marché en construisant des ouvrages d'exception et en déployant un service de stationnement de haut niveau, contribuant à l'amélioration de la qualité de vie en centre-ville ;
- I Nous créons de la valeur d'usage, en proposant des services innovants qui facilitent la vie des consommateurs ;
- I Nous créons de la valeur sociétale, en nous positionnant comme les partenaires de la mobilité urbaine.

Avec cette stratégie, Q-Park s'inscrit dans une dynamique fondamentale de croissance et de création de valeur. Notre ambition est de réinventer le métier du stationnement et l'inscrire dans la société actuelle ».

Pour assurer l'efficacité de cette stratégie et atteindre ses objectifs, Q-Park a pris l'engagement de mettre en œuvre et de déployer un système de management intégrant les exigences des référentiels ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001.

C'est avec l'implication et la contribution de tous les Q-Parkers que nous réaliserons ce projet.

Ce management renforcé sur la performance et notre anticipation des besoins à venir nous permettra de réussir sur la voie d'un développement durable et efficace.

La Direction Générale charge le Responsable QSE du pilotage de cette démarche.



Michèle Salvadoretti
Directeur Général

Issy les Moulineaux, le 1^{er} janvier 2022

Annexe J : La politique QSE de Q-Park

Politique de management QSE

(Extrait du manuel de management QSE version 10/2020)

- I Garantir la pérennité et le développement de Q-Park, en :
 - I Satisfaisant nos clients par des prestations de qualité répondant à leurs besoins
 - I Contribuant à l'amélioration des résultats économiques pour une performance financière pérenne
 - I Satisfaisant nos collaborateurs par la création d'un environnement de travail dans lequel ils peuvent pleinement s'épanouir
 - I Poursuivant l'amélioration de nos offres en y intégrant les évolutions liées à la mobilité.
 - I Harmonisant nos pratiques.
- I Intégrer la dimension environnementale, en :
 - I S'inscrivant dans une démarche ISO 14001 pour réduire nos impacts environnementaux
 - I Définissant les règles de gestion des déchets visant à réduire et valoriser ceux-ci
 - I Maîtrisant nos dispositifs de surveillance et de réglage de la qualité de l'air
 - I Prévenant, traitant et analysant les accidents environnementaux à caractère exceptionnelle
 - I Optimisant la performance énergétique de Q-Park par la mise en œuvre de nouvelles technologies aux fins de maîtriser nos consommations d'énergie
 - I Assurant la veille réglementaire
- I Suivre et accompagner les Q-Parkers, en :
 - I Réalisant les entretiens d'évaluation du personnel chaque année
 - I Réalisant les entretiens professionnels tous les 2 ans
 - I Travaillant avec un système d'information commun
 - I Connaissant, appliquant les procédures et en les développant
 - I S'inscrivant dans la démarche d'un système de management intégré
 - I Maîtrisant et en contribuant à l'évolution et au transfert des savoir-faire.
- I Travailler à l'amélioration de la santé et de la sécurité des Q-Parkers en :
 - I Promouvant la santé et la sécurité au travers d'une démarche préventive et participative avec le personnel, les intervenants extérieurs et les partenaires institutionnels
 - I Veillant à ce que le document unique soit l'outil de gestion des risques sur le terrain en le connectant en permanence aux événements Sécurité et de Santé au travail
 - I Développant et intégrant la culture sécurité par la sensibilisation et la formation
 - I Gérant les habilitations et les plans de prévention
 - I Appliquant la réglementation en vigueur et en réalisant l'état des lieux de la conformité réglementaire
- I Surveiller et améliorer l'organisation mise en place :
 - I Organisant régulièrement des audits et contrôles
 - I Suivant et comparant les bonnes pratiques
 - I Appliquant les principes de l'amélioration continue à l'organisation
- I Assurer la sécurisation des informations en :
 - I Répondant à la réglementation et aux attentes des clients en matière de Sécurité des informations
 - I En prenant en compte la RGPD pour la protection des données

Annexe K : La démarche QSE au quotidien chez Q-Park

Les engagements QSE de Q-Park se concrétisent de la conception d'un parking jusqu'à son utilisation au quotidien

- I Dès la conception que ce soit pour un ouvrage neuf ou une rénovation, nous intégrons la performance environnementale dans les projets en veillant à ce que ceux-ci aient la meilleure intégration possible avec un impact limité sur leur environnement direct :
 - I Intégration paysagère, murs et toiture végétalisés avec récupération des eaux
 - I Intégration de dispositifs d'éclairage à faible consommation (LEDS + détection)
 - I Mise en place de jalonnement dynamique à la place pour limiter le temps de recherche de place
 - I Utilisation quand cela est possible de la ventilation naturelle
 - I Utilisation pour les revêtements de sols de résines certifiées A+ et garantissant ainsi une limitation des rejets de COV dans l'air
 - I Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
 - I Création d'espace 2 roues avec prises de recharges pour favoriser les mobilités douces
 - I ...

- I Lors de la mise en place des chantiers de construction, nous demandons à ce que les entreprises intervenantes respectent la charte des chantiers propres ce qui permet :
 - I De maîtriser les risques de pollution éventuels liés au chantier
 - I De suivre et de maîtriser les consommations d'eau et d'énergie
 - I De limiter les déchets et d'en maîtriser la gestion.
 - I De limiter l'impact sur l'environnement direct et les riverains en réduisant les nuisances sonores et visuelles

- I Nous suivons également les aspects santé et sécurité en nommant des coordinateurs sécurité prévention de la santé (CSPS) chargé de suivre l'intégralité du chantier.

- I Pour améliorer la mobilité ainsi limiter l'impact environnementale des usagers lors de leurs déplacements, nous optimisons sans cesse le jalonnement dynamique et le guidage vers nos parkings avec les dernières technologies innovantes.

- I Tous nos sites sont équipés de matériels permettant d'assurer une télégestion à distance, garantissant ainsi la meilleure sécurité et qualité de service 24/7.

- I Pour garantir notre conformité vis-à-vis de la réglementation et le meilleur niveau de sécurité possible, la maintenance de l'ensemble de nos sites est pilotée par une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) et le suivi des dossiers intégré dans une GED (Gestion Electronique des Documents).

- I Nous équipons nos sites de véhicules électriques, hybrides, pour limiter notre impact lors de nos déplacements intersites.

I Au quotidien, pour assurer la meilleure expérience de nos parkings :

Nos collaborateurs sont formés chaque année. En 2021, 5 281 heures de formation dont 4 345 heures consacrées à la santé et la sécurité avec des formations telles que : SSIAP 1 & 2, Sécurité incendie, Habilitation électriques, Gestes et postures, SST, ...

- I Nous avons uniformisé nos process au travers de « book métiers » et nous formons tous nos collaborateurs à leur application pour apporter la meilleure réponse aux usagers et garantir le meilleur niveau de sécurité face aux situations d'urgences.
- I Nous utilisons du matériel de nettoyage performant et écologique permettant de limiter l'utilisation de produits chimiques et économique en eau.
- I Les produits de nettoyage que nous utilisons sont éco labellisés avec un effet limité sur l'environnement.
- I Des capteurs de passage déclenchent l'allumage automatique des lumières permettant ainsi de garantir une sécurité optimale des utilisateurs et des collaborateurs et de diminuer les consommations d'énergie, limitant ainsi l'impact sur l'environnement.
- I Nous réalisons des centaines d'audits sur l'ensemble de nos sites, audits de nettoyage, audits matériels, audits techniques de conformité, audits qualité de service, ...
- I Nous suivons la satisfaction de nos clients par la réalisation d'enquêtes sur tous nos parkings.
- I Nous intégrons la culture et le patrimoine dans nos parkings avec l'insertion d'œuvre d'art, la préservation des découvertes archéologiques ou bien encore le mécénat.
- I Nous créons des partenariats locaux gagnant-gagnant avec les entreprises de proximité.
- I Nous sommes disponibles 24/7 (présentiel, interphonie et vidéo) pour répondre aux attentes des usagers.



Le Sévrien

Pays : FR
Périodicité : Mensuel

Date : Janvier 2021
Page de l'article : p.11

Page 1/1

Vivre à Sèvres

Stationnement Le parking Gallardon s'agrandit

Pour mieux répondre aux besoins de stationnement des automobilistes et favoriser l'activité commerciale du centre-ville, de nouvelles places ont été créées dans le parking Gallardon.



Trente-quatre places de stationnement supplémentaires ont été créées.

Situé à proximité immédiate du centre-ville de Sèvres et de ses nombreux commerces, sa fréquentation soutenue peut ponctuellement aller jusqu'à la saturation. Grand Paris Seine Ouest et la Ville de Sèvres ont décidé de rénover et d'ouvrir au public un niveau du parking, jusqu'à présent inexploité. À l'issue des travaux de rénovation, 34 places supplémentaires seront mises à disposition des usagers, soit une augmentation de 54 %.

Informations pratiques
📍 Parking Gallardon
8, place Gabriel Péri

€ Tarifs inchangés :
o 1,40 € la première heure (moins cher que le stationnement sur voirie)
o Forfait mensuel : 75 €.
o Forfait mensuel en cas de stationnement uniquement de nuit (19 h-9 h) et le week-end : 45 €
📞 Pour en savoir plus sur les tarifs et souscrire à un forfait, rendez-vous sur q-park-resa.fr

Janvier 2021 | Chambéry

Les grands chantiers de l'année à Chambéry

Il y a les grands chantiers qui vont se terminer cette année, ceux qui sont partis pour durer et ceux qui n'ont pas encore démarré. Petit tour d'horizon du calendrier de 2021, et des réalisations prévues à Chambéry, tout au long de cette nouvelle année.

Les travaux d'aménagement de voiries de "centre-nord", démarrés en 2019, vont continuer jusqu'en 2023. Ce sont, au total, 15 millions d'euros qui sont investis pour améliorer la circulation à l'entrée "centre-nord" de Chambéry, qui est saturée chaque matin, avec des files de voitures qui remontent sur la voie rapide urbaine, et chaque soir, avec des bouchons dans le secteur du nouvel écoquartier Vetrotex.

Ce printemps, les travaux vont entrer dans une nouvelle phase spectaculaire, avec la construction d'un nouveau pont au-dessus de la Leysse, entre l'écoquartier Vetrotex et l'avenue de la Boisse, qui devrait être livré à l'automne. Ce pont, dont le coût avoisine les 3,4 millions d'euros, a pour objectif de dégager les flux automobiles. Quand il sera livré, la circulation dans ce secteur fonctionnera en sens unique, avec une boucle et un sens unique entrant de la VRU (voie rapide urbaine) vers la zone de Leclerc, et un sens sortant vers l'avenue de La Boisse, via le nouveau pont.

Elle a fermé ses portes pour être rénovée quand la piscine aqualudique du stade a ouvert. La piscine de Buisson rond, qui date de 1970, est encore en plein chantier, et devrait rouvrir, a priori, à la rentrée de septembre 2021. Grand Chambéry a investi trois millions d'euros pour changer les baies vitrées, réorganiser le hall, refaire le plafond. Le système de traitement de l'air est, lui aussi, changé, mais les bassins ne seront pas modifiés.

L'école Vert bois, au nord des Combes, à Chambéry-le-Haut, va être démolie et reconstruite au même endroit. Le bâtiment, en mauvais état, présente des problèmes d'isolation et d'amiante. Un groupe scolaire de 3 500 m² va être reconstruit d'ici 2023, mais en attendant, ce sont une vingtaine de structures modulaires qui vont être installées dans la cour de l'école pour accueillir les élèves. Un chantier de 15,8 millions d'euros.

Cette année, les familles chambériennes devraient voir aussi du changement dans les cours d'école, puisque la Ville va démarrer la végétalisation et « la désimperméabilisation des sols ».

Il devait être terminé à l'automne 2020, ce sera finalement pour le printemps 2021. La construction, par Q-Park, d'un parking en étages de 500 places a été lancée en septembre 2019. Ce parking est relié à la passerelle qui surplombe les voies de chemin de fer. Il va permettre aux automobilistes d'accéder plus facilement au quartier de la gare sans stationner du côté du centre-ville. Par ailleurs, le parking est également relié, au dernier étage, de l'autre côté, au faubourg Reclus, par une passerelle. Il doit permettre aux piétons, également, de rejoindre plus facilement le quartier de la gare depuis le faubourg, sur les hauteurs de Chambéry.

Le permis de construire a été délivré cet été. Les travaux de réhabilitation du bâtiment Jacques Dorstter - 8 000 m² sur cinq niveaux, pour 24 millions d'euros - devraient commencer mi-2021.

La première phase (2021-2023) concerne le rez-de-chaussée et le premier étage. Ils accueilleront le laboratoire d'analyses, l'espace de santé publique (vaccination, suivi des maladies infectieuses...), la permanence d'accès aux soins de santé (pour les personnes sans droit et/ou fragilisées) ainsi que des services administratifs.

ledauphine.com

www.ledauphine.com

Pays : France

Dynamisme : 448



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Les abords seront aménagés, une centaine de places de parking en surface seront rajoutées et le grand changement, c'est qu'on pourra marcher sur le toit du bâtiment, en partie végétalisé. Une manière de pallier la grande pente, difficile à emprunter pour les personnes à mobilité réduite. Plusieurs ascenseurs permettront de rejoindre le rond-point Biset.

La seconde phase (2023-2025) consiste à rénover les sous-sols qui communiquent avec ceux de la maternité. L'unité de stérilisation déménagera de l'Éveillon à Dorstter, ce qui permettra d'étendre le bloc opératoire de la maternité.

Les travaux du parking Ravet ont démarré en février 2018 et devaient durer... un an! Trois ans plus tard, le chantier est toujours à l'arrêt. Mais selon la Ville, les travaux devraient reprendre au mois de janvier, pour une livraison prévue à l'automne 2021. Une fois qu'il sera en service, avec ses 480 places, la Ville entend améliorer la circulation sur l'avenue des Ducs, avec une piste cyclable, des voies de bus dans les deux sens, des trottoirs élargis, et de la végétalisation. La place de la Libération sera réaménagée. Aux abords du parking Ravet, le segment entre le boulevard de Lémenc et le Pont des amours sera réaménagé, avec la création d'une piste cyclable dans le sens montant, si possible, et l'élargissement du trottoir. Des places de stationnement en surface seront supprimées avenue des Ducs, mais aussi une partie quai Ravet, et dans le centre-ancien. Coût du parking de Q-Park: 12 millions d'euros et 2,4 millions d'euros de surcoût lié à l'arrêt et aux modifications du projet.

Février 2021 | + 283% du paiement sans contact

LaGazette.be Journaliste : M.P.

lanouvellegazette.sudinfo.be
Pays : Belgique
Dynamisme : 174

Page 1/2
[Visualiser l'article](#)

Plus 283% par rapport à 2019: 2020, c'est l'année du paiement sans contact



Les paiements mobiles et sans contact ont explosé en 2020, selon les résultats annuels de Bancontact Payconiq Company. En ligne, nous réglons déjà 68 % de nos transactions avec notre smartphone. Et 42 % de tous les paiements effectués avec la carte Bancontact se font désormais sans contact.

1,65 milliard : c'est le nombre total de paiements effectués l'an passé avec la carte Bancontact et l'appli Payconiq by Bancontact. Soit une hausse de 10 % en un an. C'est surtout la part des paiements mobiles et sans contact qui a fortement progressé au cours de l'année 2020. Au total, les Belges ont utilisé leur smartphone 125 millions de fois pour payer de façon mobile avec l'appli. Ce qui représente une hausse de 88 % par rapport à 2019. Un système qui séduit les jeunes de moins de 35 ans (83 %) mais aussi des personnes de plus de 55 ans (55 %).

Quant aux paiements en ligne, une tendance claire se dessine. Pour nos achats en ligne, en décembre, dans 68 % des cas, nous avons privilégié le paiement au moyen du smartphone plutôt que la carte et le lecteur de carte. En décembre 2019, la part du mobile n'était encore que de 58 %. À croire que le lecteur de carte s'apparentera bientôt à une relique du passé.

L'utilisation des applis explose
On a aussi constaté, selon le rapport, une hausse des paiements sans contact avec la carte. En 2020, on en a enregistré 442 millions, soit une augmentation de pas moins de 283 % par rapport à 2019. La crise du coronavirus n'est bien entendu pas étrangère à cette augmentation : les paiements en liquide sont délaissés. Bancontact Payconiq Compagny a d'ailleurs remarqué que le nombre de retraits a baissé de 34 % par rapport à 2019.

LaGazette.be Heure : 22.04.42
Journaliste : M.P.

lanouvellegazette.sudinfo.be
Pays : Belgique
Dynamisme : 174

Page 2/2
[Visualiser l'article](#)

L'appli Payconiq by Bancontact fête son 2e anniversaire et on peut dire que c'est un vrai succès. Les Belges aiment ce système puisqu'ils étaient 4,9 millions d'utilisateurs en 2020. Pourquoi cela plaît-il ? On peut rembourser un ami très facilement, acheter des tickets de trains ou de bus, participer à l'achat d'un cadeau de groupe, etc.

Malgré ce beau bilan, Bancontact Payconiq Company ne compte pas se reposer sur ses lauriers. Cette année, vous pourrez enregistrer votre carte Bancontact dans l'appli d'un commerçant.

Après vous être identifié une première fois via votre lecteur de carte ou votre appli de paiement, vous pourrez effectuer automatiquement les paiements suivants sans devoir recourir à votre lecteur de carte ou votre appli de paiement.

Le système est déjà fonctionnel pour Uber Eats et pour Q-park.

Février 2021 | Chambéry Ouverture Gare – Extrait (7 pages)

Journaliste : Valentine Lefesse

www.francebleu.fr
Pays : France
Dynamisme : 307

Page 1/7

[Visualiser l'article](#)

PHOTOS - Découvrez le nouveau parking "vertueux" de la gare de Chambéry

En Images, découvrez le nouveau parking de la gare de Chambéry en Savoie. Un ouvrage à 10 millions d'euros de l'entreprise Q-Park France de 480 places, faisant également la liaison entre plusieurs quartiers de la ville grâce à des passerelles.



Le nouveau parking "Cassine Gare" de Chambéry. - Q-Park France

C'est un ouvrage à 10 millions d'euros et son ouverture met un terme à la rénovation du quartier de la gare de Chambéry. Le parking Cassine gare, construit par l'entreprise Q-Park, est désormais accessible aux habitants et aux voyageurs. Un bâtiment vertueux sur plusieurs aspects qui fait également la liaison entre plusieurs quartiers de Chambéry grâce à l'installation d'une passerelle et d'une promenade sur le toit-terrasse de l'ouvrage.

"Plus qu'un parking, c'est une vraie solution urbaine de mobilité" - Michèle Salvadoretti, la Directrice Générale Q-Park France

Le bâtiment fait également le lien piéton, entre plusieurs quartiers de Chambéry. " Les habitants du Faubourg Reclus, et même ceux du boulevard de Lemenc qui sont dans les quartiers hauts de la ville peuvent transférer via la passerelle métallique qui relie ces faubourgs à notre promenade urbaine sur le toit-terrasse du parc de

Février 2021 | Reims

Courlancy confie ses parkings à Qpark

Un partenariat vient d'être signé pour 7 ans concernant la gestion des parkings des cliniques Bleuët, Courlancy pour Reims et Bezannes (soit 4 parkings représentant plus de 1 000 places), avec Qpark, acteur de premier plan du stationnement en Europe.

Mars 2021 | Evolution de la demande – Vélos

LE FIGARO
Pays : FR
Périodicité : Quotidien
OJD : 305701

Date : 03 mars 2021
Page de l'article : p.11
Journaliste : EMMANUEL EGLOFF

Page 1/1

L'ÉVÉNEMENT

Les opérateurs de parkings prêts à s'adapter

EMMANUEL EGLOFF @eejoff

L'image est marquante. Depuis plusieurs mois, la rue de Rivoli, à Paris, qui relie la place de la Bastille à la Concorde, est très largement réservée aux vélos. Une seule - malgre - voie reste dévolue aux taxis et véhicules de livraisons. Dans la capitale et la plupart des grandes métropoles, la place de la voiture diminue fortement. Ce qui a des conséquences pour certains acteurs très liés à ce monde motorisé : les exploitants de parking. « Entre 2015 et 2019, nous avons enregistré une baisse de 26 % de la fréquentation dans nos parkings parisiens », reconnaît Jean Gadrat, directeur général d'Indigo Weel, filiale du géant des parkings Indigo en charge des mobilités propres. Cet impact n'est toutefois pas généralisé. Présent en majorité dans des villes de taille moyenne, Q-Park, le numéro trois du secteur en France, n'est pas touché de la même manière. En revanche, « toutes les villes, quelle que soit leur taille, s'intéressent à la place de la voiture et aux mobilités douces », explique Michèle Salvadoretti, directrice générale de Q-Park France.

Les acteurs du parking s'intéressent également à ces mobilités douces. Indigo a lancé des services de vélo en libre-service dans plusieurs villes en France. Mais l'équilibre économique est difficile à trouver. Et la plupart de ces services ont été fermés. L'offre la plus naturelle consiste à proposer des places de parking vélo. C'est une vraie demande des municipalités. « Nous pouvons proposer des lieux sécurisés, en équipant nos parkings de places de vélo », explique Michèle Salvadoretti. Q-Park France propose ainsi des places sécurisées avec badge d'accès dans ses parkings de Lyon, Metz et Toulon.

Utilisations alternatives

La démarche est identique pour Indigo. Avec des ambitions très importantes, notamment à Paris. « Nous comptons équiper vingt de nos parkings parisiens d'un espace vélo d'ici à 2022, précise Jean Gadrat. Il pourrait y avoir entre 100 et 150 places de vélo par parking. » Indigo a fait un pas de plus, avec l'ouverture d'un parking 100 % vélo de 385 places à la gare Montparnasse. Et d'autres acteurs suivent. Dans le projet de rénovation de la gare du Nord, la société Effia devrait gérer un parking spécial vélo de 1000 places.

Les opérateurs de parking veulent aller plus loin et offrir encore plus de services. Il est ainsi possible de faire du parking un « hub » de mobilité en permettant de le connecter avec le réseau de transport public. Pour les parkings de centre-ville, la réflexion porte sur des utilisations alternatives. En accueillant les nouveaux acteurs de la location de voiture, qui se passent d'agence physique, par exemple. Indigo a même créé une plateforme logistique en plein cœur de Paris pour permettre la livraison de produits frais, en créant une zone de stockage, une chambre froide et une zone de réception dans un de ses parkings. ■

Mars 2021 | Béthune

l'Avenir de l'Artois

Pays : FR
Périodicité : Hebdomadaire
OJD : 10872



Date : 17 mars 2021
Page de l'article : p.9



Page 1/2

STATIONNEMENT

La zone bleue s'étend dans une dizaine de rues

Le stationnement dans plusieurs rues du quartier de la Gare va devenir limité dans le temps, la fameuse zone bleue. Un dispositif mis en place à la suite d'un sondage auprès des riverains. Certains sont satisfaits et espèrent ainsi pouvoir se garer plus facilement

STÉPHANIE HAMEAUX

Des véhicules qui arrivent tôt le matin et qui repartent tard le soir. Pour les nommer, ceux conduits par les usagers du train... Autant de places de stationnement en moins pour les riverains de certaines rues de Béthune. Une problématique notamment constatée dans les rues à proximité de la gare.

La mise en place de stationnement en zone bleue (possible durant deux heures maximum) est annoncée opérationnelle à la mi-

17

17 rues sont concernées par un passage du stationnement en zone bleue, c'est-à-dire limité dans le temps (deux heures, du lundi au vendredi, de 9h à 18h).

avril dans de nombreuses rues du quartier de la gare. Les riverains interrogés sont plutôt satisfaits de ce dispositif à venir. Avenue du

Maréchal-Juin, une partie de la rue va donc passer en zone bleue. « C'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de places pour stationner. Il y a le PMU, une école derrière, un médecin. À certaines heures, c'est compliqué », explique Jean-Marie. Lui a un garage sur l'arrière de son habitation, mais sa femme se gare dans la rue et parfois, il faut tourner un peu pour trouver son bonheur.

À l'autre extrémité de la gare, avenue de Lens et dans son prolongement, rue Michelet, le problème est identique. « C'est limité impos-

EN DATES

- **2014** : les premières zones bleues font leur apparition, en hyper centre.
- **2019** : un sondage est lancé auprès des riverains de certaines rues du quartier de la gare, avec pour question : êtes-vous pour ou contre un passage en zone bleue ?
- **Mars 2021** : 17 rues ont été retenues et une information est faite auprès des riverains concernés, tout comme l'installation des premiers affichages.
- **Mi-avril** : les nouvelles zones bleues devraient être opérationnelles.

Mars 2021 | Bourgain-Jallieu

BOURGOIN-JALLIEU

BOURGOIN-JALLIEU

La Ville perd plus de 400 places de parking gratuites

En 2021, le début des travaux du conservatoire, sur le parking Frédéric-Dard et l'installation du tribunal provisoire, sur le parking Diederichs va drastiquement limiter le nombre de places gratuites.

Il va falloir jouer du coude pour trouver des places de stationnement gratuites proches du centre-ville. À partir du mardi 6 avril, le terrain du parking Diederichs, situé derrière le commissariat, sera occupé par des travaux. « Le ministère de la Justice va occuper ce terrain qui leur appartient pour construire un tribunal provisoire. En parallèle, il va bâtir un nouveau tribunal à la place de l'actuel, mais ne peut pas le faire en site occupé, justifie Vincent Chriqui, maire. On perd 200 places gratuites du centre-ville », regrette-t-il. Et cela, pendant trois ans.

Ça ne s'arrête pas là, puisqu'à une minute à pied, sur l'immense parking Frédéric-Dard de

413 places, situé à côté de la Maison du Département, plus de 200 autres places seront aussi perdues avec le début des travaux du conservatoire, d'ici la fin de l'année. Soit au total, plus de 400 places en moins.

Un partenariat avec le parking privé de la Folatière

Mieux vaut prévenir que guérir. Anticipant les critiques, le maire avait invité la presse, ce jeudi 25 mars, pour annoncer la (mauvaise) nouvelle et discuter des alternatives. « Il y a toujours des solutions d'abonnement dans tous les parkings de la Ville, autour d'un euro par jour. 1 275 places, gratuites ou payantes, sont disponibles à moins de trois minutes du parking Diederichs, tempère-t-il. Mais il est vrai qu'il risque de manquer des places de stationnement de longue durée, notamment pendulaire. » Et pour cela, la Ville a noué un partenariat avec Q-Park, troisième entre-



Vincent Chriqui, maire, entouré de Jean-Jacques Bertrand, directeur régional de Q-Park, et Gabriel Pena, responsable d'exploitation du parking de la Folatière de Q-Park, sur le parking Frédéric-Dard où les travaux du conservatoire vont débuter à la fin de l'année. Photo Le DL/J.B.

prise en France en termes de nombre de places de stationnement, qui gère le parking de la Folatière, équipé de 460 places.

Et ça tombe bien, car Vincent Chriqui n'est pas venu seul. Jean-Jacques Bertrand, directeur régional de Q-Park, et Gabriel Pena, responsable d'exploitation du parking de la Folatière,

ont présenté les nouveaux tarifs de ce parking. « Nous avons créé un abonnement à 35 euros par mois, pour se garer du lundi au vendredi, et abaissé de 5 € nos deux autres abonnements (45 euros pour six jours par semaine et 50 euros pour 7j/7), détaillent-ils. Et nous mettons en place une offre

valable du 1^{er} avril au 30 septembre, à savoir trois mois d'abonnement à -20 %.

Un partenariat intéressant pour l'entreprise, puisque le parking de la Folatière, ouvert en septembre 2017 avec l'hypermarché Cora, n'utilise qu'un quart de ses capacités.

Jules BOURGOIN

www.q-park.fr

Mars 2021 | Chambéry

voix de l'ain
Pays : FR
Périodicité : Hebdomadaire
OJD : 13576

Date : Du 05 au 11 mars 2021
Page de l'article : p.20

VENREDI 5 MARS 2021

SAVOIE

479 places supplémentaires avec le parking de la Cassine

CHAMBÉRY

Page 1/1

Depuis la mi-février, les usagers peuvent stationner leur voiture sur l'une des 479 places du nouveau parking de la Cassine.

Il manquait un parking à proximité de la gare, c'est désormais chose faite. Le parking La Cassine a nécessité plusieurs années de construction pour arriver à un bâtiment moderne et vertueux qui peut accueillir 479 places de stationnement, parmi lesquelles dix places PMR (Personne à mobilité réduite), dix places pour véhicule électrique, 15 places réservées pour les motos, dix places réservées pour les vélos et 24 places pour les véhicules famille.

UN OUVRAGE À 10 MILLIONS D'EUROS

Ce nouveau parking sur trois étages, construit par l'entreprise Q-Park, a nécessité un investissement de dix millions d'euros de la part du

Le nouveau parking La Cassine propose un design moderne et végétalisé, respectueux de l'environnement. Photo: Virginie Ludwiczak

En haut du parking se trouve un toit-terrasse pour profiter de la vue, pique-niquer ou attendre son train. Photo: Virginie Ludwiczak

constructeur pour permettre la création de plus de 400 places de stationnement, une passerelle qui fait office de liaison piétonne entre la gare et plusieurs quartiers de la ville, un toit-terrasse pour admirer la vue panoramique urbaine de la ville, sans oublier les 36 jardinières qui végétalisent le parking.

UN PARKING VERTUEUX

Plusieurs choix ont été pris dans la construction du parking pour le rendre le plus écoresponsable possible. Plus de 630 tonnes de métal parmi les 845 tonnes de métal utilisées proviennent d'acier recyclé. L'architecte qui a conçu le parking, Philippe Barbeyrer, a pensé à tout. Au-delà des 36 jardinières sur la façade et le toit-terrasse, il a également mis en place un système de récupération des eaux de pluie pour en assurer l'arrosage. Première en France, huit éoliennes ont été installées sur le toit-terrasse pour la production d'électricité. Pour aller encore plus loin, le parking a été pensé avec des matériaux modulables si toutefois un tel équipement venait à prendre une autre utilité d'ici plusieurs dizaines d'années.

Q-Park Cassine Gare
268 chemin de la Cassine - www.q-park.fr

Rapport d'activité 2021 - Marseille - Hôtel de Ville
Annexe
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2022

Mars 2021 | Courlancy

Santé

Signature d'un partenariat entre le Groupe Courlancy-santé et Q-Park France

Le Groupe Courlancy-santé, connu à Reims pour ses 3 cliniques (Bezannes, Courlancy et Les Bleuets), vient de signer un partenariat pour 7 ans avec Q-Park, acteur de premier plan du stationnement en Europe. A compter du printemps 2021, Q-Park va investir et mettre au service du groupe de cliniques Rémoises, de ses professionnels, des patients et des visiteurs son expertise reconnue et sa vision du parking de demain. Il va ainsi s'assurer de la qualité de l'expérience client de 4 parkings représentant plus de 1 000 places.

D'ici l'été, Q-Park va débiter l'exploitation de 4 parkings de surface du groupe Courlancy-santé situés à Reims :

- Bezannes : 2 parcs (Nord et Sud) : 709 places au total (368 et 341 places)
- Courlancy : 195 places
- Les Bleuets : 185 places

Cette prestation de service s'étendra sur au moins 7 ans.

Les travaux d'investissements préalables nécessaires ont débuté.

Avril 2021 | Chartres (extrait – 4 pages)

Chartres : après Miami et Moscou, Romain Froquet signe une fresque aux couleurs de la République et du Bleu de Chartres

Ce jeudi 29 avril 2021, Romain Froquet termine sa fresque dans le parking souterrain République de Chartres (Eure-et-Loir), il a tenu à y apporter une touche locale.



Romain Froquet signe une fresque dans le parking souterrain République à Chartres. (@IG / Actu Chartres)

Un bon moyen de sortir de la sinistrose. L'art continue à Chartres (Eure-et-Loir), malgré la crise sanitaire. Et ce n'est pas Romain Froquet qui dira le contraire. Il peaufine, ce jeudi 29 avril 2021, une commande de Q-Park, au niveau -1 du parking souterrain République de Chartres.

Depuis le début de la semaine, l'artiste, qui réside en région parisienne, s'affaire à créer des « liens » dans le souterrain, un chemin à suivre depuis le niveau 0 du parking, où sont suspendus trois arbres, quelques courbes bleues dans les escaliers, et enfin, la gigantesque fresque au -1.

LE MONITEUR
Des Travaux Publics et du Bâtiment
Pays : FR
Périodicité : Hebdomadaire
OJD : 30763

Date : 11 juin 2021
Page de l'article : p. 10, 11, 12, 14
Journaliste : Laurent Miguet

Page 1/4

L'événement

Infrastructures

Les parkings se font déjà une place dans la ville de demain

Végétalisation, recharges électriques, espaces pour les vélos... Face aux mutations urbaines, le secteur du stationnement innove et se diversifie.

Quand deux parkings servent de vitrine à un quartier sans voiture, il devient urgent d'inventer de nouveaux mots pour les désigner : les « centrales de mobilité » de L'île-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) répondent à ce besoin. Du vélo à la recharge de véhicules électriques, de la réversibilité à la production photovoltaïque, en passant par les services logistiques ou l'autopartage, les deux ouvrages mettent en évidence une mutation : le stationnement de voitures individuelles est devenu un service parmi d'autres dans l'offre des constructeurs de parkings. Et le mouvement s'amplicifie. « L'expérience de notre première centrale de mobilité nous conduit à renforcer le stationnement sécurisé pour les vélos, et notamment les vélos cargos de plus en plus nombreux », signale Georges Oliveira, chargé de la programmation des espaces publics à Plaine Commune.

L'établissement public territorial a confié les opérations à l'aménageur Plaine Commune Développement. Chiffré à 5,7 millions d'euros HT et soutenu par le programme Investissements d'avenir, le second équipement entrera en service en 2024. Au débouché du pont sur la Seine, les sept niveaux et les façades

métalliques structurelles expriment la fonction de signal urbain, développée par l'architecte Martin Duplantier.

Objectif « 100 000 bornes ». Pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques (rve), l'accélération résulte plus de l'impulsion politique que des utilisateurs : la loi d'orientation des mobilités (LOM) impose l'équipement de 5 % des places de stationnement en 2025. Posé par le plan France Relance, l'objectif de « 100 000 bornes en 2021 » accélère le tempo, au point de pousser la Fédération nationale des métiers du stationnement (FNMS) à réagir (lire p. 14).

Distributeurs d'électricité, les parkings deviennent aussi producteurs. Inauguré en février dernier par la communauté d'agglomération Porte de France Thionville (Moselle) après un investissement de 6,3 millions d'euros financé à 50 % par l'Etat du Luxembourg pour réduire le trafic transfrontalier, le nouveau parking-relais de surface de Thionville-Metzange pourrait ajouter 23 000 m² d'ombrières solaires à ses 764 places. Assistante au maître d'ouvrage, la Société d'équipement du bassin lorrain a lancé un appel à manifestation d'intérêt dans ce but. Mais la

A Chartres, la matrice souterraine d'une métamorphose en trois actes

Malgré la concurrence d'Effia, filiale de la SNCF, Q-Park a remporté la concession et la construction du parking de la gare de Chartres (Eure-et-Loir), dont la façade vitrée évoquera les vitraux de la cathédrale. Pièce maîtresse de l'opération de revitalisation du territoire inscrite au programme national Action cœur de ville, le chantier entamé en mars s'achèvera en 2024, après avoir mobilisé 21,6 millions d'euros HT de travaux et équipements. Réalisé par Bouygues Construction et dessiné par l'agence Jacques Azema, l'ouvrage matérialisera l'acte III d'une métamorphose urbaine entamée en 2001.

« J'ai remporté ma première élection sur l'idée de construire 3000 places en centre-ville. Avec la gare, nous y serons », se réjouit le maire Jean-Pierre Gogges. Au-dessus des 1100 places du parking Cœur de ville, le pari de l'attractivité s'est joué avec l'aménagement d'un « boulevard de culture », confié à Reichen & Robert. « Je me souviendrai toujours du chèque que nous avons remis solennellement au maire après l'année d'exploitation qui a suivi le chantier de 2004 et 2005, en paiement des premières redevances issues de cette exploitation », témoigne Michèle Salvadoretti, directrice générale de Q-Park.

Pour l'exploitant néerlandais qui a racheté Parcotrance à Bouygues Construction en 2002, Chartres symbolisait l'épreuve du feu sur le marché hexagonal. Pari gagné. Entre le premier investissement de 27 millions d'euros et le début du chantier de la gare, une réhabilitation lourde a offert l'opportunité de l'acte II, bouclé en septembre dernier sous la préfecture : « C'est le seul exemple de mise aux normes publiques d'un ancien parking privé », souligne la dirigeante de Q-Park. Forts de ce bilan, l'exploitant et le maire songent déjà à l'acte IV nécessaire par le boom immobilier post-Covid de la ville moyenne du bassin parisien.

Juin 2021 | Les nouveaux défis Q-Park France

Les nouveaux défis de la reine des parkings

INFRASTRUCTURE À la tête de Q-Park, troisième réseau de stationnement en France, Michèle Salvadoretti jongle avec les mobilités douces

Ne dites surtout pas à Michèle Salvadoretti que les parkings sont des infrastructures du passé. Même si de plus en plus d'élus rêvent de fermer l'accès dans leur centre-ville aux voitures et de laisser libre cours aux mobilités douces emmenées par des nuées de vélos. « Cela fait trente ans que je dirige l'exploitation de parcs de stationnement et que je trouve ce métier passionnant parce qu'il évolue sans cesse », livre la directrice générale de Q-Park France, numéro trois du secteur

dans l'Hexagone. La dirigeante qui vient de faire son entrée au Conseil économique social et environnemental (CESE) repasse le film d'une carrière passée entre des sous-sols, des chantiers et des bureaux d'édiles. Elle a connu l'époque où les groupes de BTP créaient des parkings pour couler du béton sans trop se soucier de l'accueil et de la sécurité des automobilistes. Aujourd'hui, leurs exploitants sont sommés de se positionner en opérateurs de mobilité urbaine.

Lorsqu'elle rejoint à la fin des années 1980 Bouygues Construction, Michèle Salvadoretti est une jeune ingénieure à mille lieues de cet univers. Jusqu'au jour où elle accepte de devenir « la première salariée de la société de parcs de stationnement du groupe, qui s'appelait alors Parcofrance et qui n'existait que sur le papier », précise-t-elle. En 2002, l'exploitant néerlandais Q-Park rachète ce qui n'est plus du



Michèle Salvadoretti, dirigeante de la filiale française de Q-Park, dans le parking de la Philharmonie de Paris. ERIC DESSONS/JDD

tout une feuille blanche. Michèle Salvadoretti engage dans la foulée sa première grande bataille commerciale à Chartres (Eure-et-Loir). Jean-Pierre Gorges, le nouveau maire, vient de gagner les élections en promettant de construire 3000 places de parking. Q-Park remporte le marché en investissant 27 millions d'euros dans la construction d'un parking de 1300 places qui serpente sous les quartiers centraux. « Je voulais poser en cœur de ville tous les équipements culturels et pour cela il fallait que les automobiles trouvent une place en sous-sol », éclaire le maire soucieux de

préserver un flux de visiteurs attirés par la cathédrale, classée au patrimoine mondial de l'Unesco.

Chartres : sa ville laboratoire

Depuis, la ville est devenue une sorte de laboratoire d'innovation pour le réseau au logo noir et rouge. Le groupe y a réhabilité un espace de 600 places sous la préfecture pour 3 millions d'euros. Un exploit financier. « Le coût moyen d'une place de parking neuve est de 30 000 euros ; sur ce projet, nous avons réussi à livrer un parc aux normes avec un prix de 5 000 euros par place », appuie-t-elle. Q-Park a aussi remporté la conces-

sion et la construction du parking de la gare SNCF. Démarré en mars, le chantier doit s'achever en 2024. Mais l'exploitant et l'édile réfléchissent déjà à l'après. « J'ai besoin de 2 000 places dans l'hypercentre », souffle Jean-Pierre Gorges, qui a vu arriver beaucoup de Parisiens depuis le premier confinement.

En vingt ans, la plus latine des filiales du groupe présent dans sept pays en Europe n'a pas chômé. Q-Park France fédère 220 parkings essaimés dans une centaine d'agglomérations et occupe 330 salariés. « Nous sommes une société encore jeune en France,

avec une belle présence dans les villes moyennes qui ont une plus forte résilience et sont moins touchées par la baisse de fréquentation qui frappe aujourd'hui Paris et les grandes métropoles », cadre Michèle Salvadoretti. Une baisse amplifiée par la crise sanitaire. En 2020, le groupe a subi un recul de 30 % de son chiffre d'affaires, de 135 millions d'euros pré-Covid. « 80 % de nos recettes viennent des clients horaires ; nous n'avons pas encore retrouvé les durées moyennes de stationnement et la fréquentation pré-crise », reconnaît la dirigeante, bien décidée à promouvoir le parking du futur en s'inspirant notamment des pratiques développées dans les pays du nord de l'Europe par Q-Park.

« Nous avons installé huit éoliennes à pales verticales sur la terrasse de notre nouveau parking Cassine à Chambéry », indique-t-elle. À Toulon, le groupe a introduit des services de location de vélos et des box sécurisés, ainsi que des bornes de charge pour véhicules électriques. La logistique du dernier kilomètre ou l'installation des distributeurs de denrées alimentaires figurent parmi ses autres pistes de réflexion pour les parcs en surcapacité. « Mais nous devons respecter des contraintes incendie très lourdes et très coûteuses et les quotas d'installation de bornes de recharge que nous impose la loi d'orientation des mobilités [LOM] », ponctue-t-elle. En attendant, la reine des parkings poursuit son offensive hexagonale. Elle vient d'obtenir le renouvellement de la concession Vieux-Port à Marseille et va construire deux parkings pour le CHRU de Brest. ●

BRUNA BASINI

Jun 2021 | Marseille

BOUCHES-DU-RHÔNE

L'ACTU

13 / AUTOMOBILE : Q-Park à nouveau choisi pour la gestion du parking Vieux-Port - Hôtel de Ville

La METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE / T : 04.42.11.16.16 a choisi à nouveau Q-PARK FRANCE / T : 08.10.07.72.75 (siège social à Issy-les-Moulineaux/Hauts-de-Seine, CA 132 M€, 320 salariés), expert du stationnement et de la nouvelle mobilité urbaine, pour l'exploitation du parking Vieux-Port - Hôtel de Ville pour les 6 prochaines années. Pour cette nouvelle phase, Q-Park va investir près de 2 M€ pour la valorisation de l'équipement. www.ampmetropole.fr www.q-park.fr

Jun 2021 | Toulon (extrait – 2 pages)

Faites du vélo : des activités gratuites à savourer à vélo et en famille le 12 juin à Toulon



FAITES DU VÉLO !

Centre-ville de Toulon

Dans le cadre de la manifestation nationale "Faites du vélo", la ville de Toulon vous propose des animations gratuites toute la journée du 12 juin.

Le 12 juin, c'est la journée mondiale du vélo ! Pour cette occasion la maison de la mobilité TPM vous propose des animations gratuites et accessibles à tous. Vous souhaitez apprendre les bons gestes pour réparer votre vélo ? Découvrir votre ville sur deux roues ?

Pendant toute la journée, cet événement familial vous invite à participer à des ateliers en famille proposés gratuitement. Dégustez un jus de fruits frais bien issu des invendus du marché. Louez un vélo électrique et baladez-vous.

Appréciez en musique l'ambiance festive !

Au programme de la journée du 12 juin :
Vélo Village - Place des Savonnières

Octobre 2021 | Paris La Défense (extrait – 2 pages)

Les Echos

Journaliste : Adelaïde Tenaglia

www.lesechos.fr
Pays : France
Dynamisme : 82

Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

37 millions d'euros pour améliorer les parkings de la Défense

Après Indigo, c'est désormais **Q-Park** qui assurera la gestion des parkings de la Défense, plus grand parc de stationnement d'Europe. L'opérateur promet des investissements massifs pour moderniser les 14 parkings existants et les adapter aux enjeux de l'après Covid.



Q-Park s'est engagé à investir 37 millions d'euros pour remettre en état le parc de stationnement de la Défense et le moderniser (l i g h t p o e t/Shutterstock)

C'est le plus grand ensemble de parcs de stationnement d'Europe. Les 14 parkings de la Défense, représentant plus de 20.000 places, s'appêtent à changer de pavillon, à partir de janvier 2022.

Paris la Défense, gestionnaire du quartier d'affaires, a signé un contrat de huit ans avec l'entreprise **Q-Park** pour leur exploitation, dans le cadre du renouvellement de la délégation de service publique (DSP). Après Indigo, le nouvel exploitant devra gérer de nouveaux enjeux : amorcée depuis plusieurs années, la baisse de la fréquentation des parkings a été accentuée par l'épidémie de Covid.

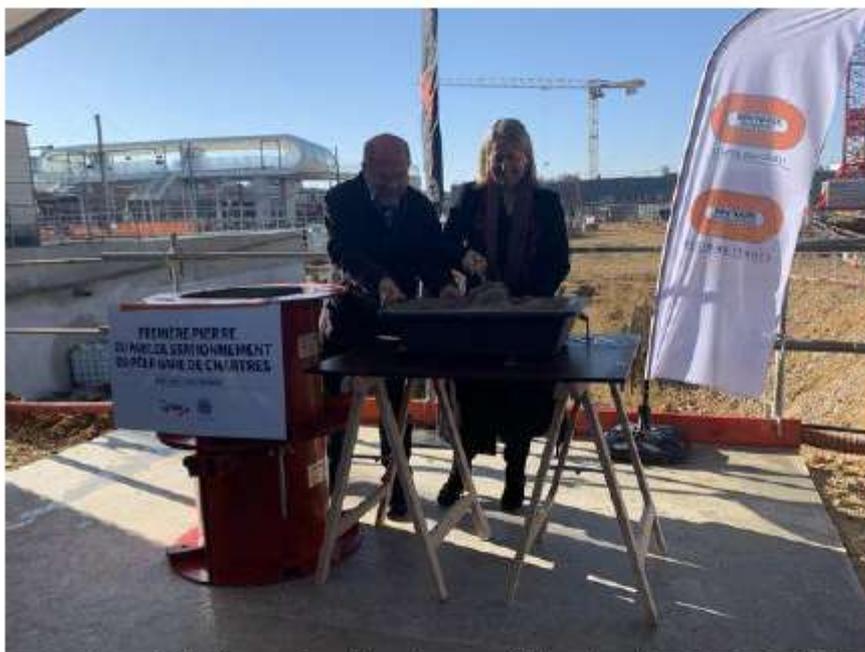
Dans un premier temps, « la priorité est d'améliorer la qualité de service dans les parkings », insiste Pierre-Yves Guice, directeur général de Paris la Défense. Certains parkings datent de la construction du quartier d'affaires, dans les années 80. Ils sont vieillissants et nécessitent des rénovations.

Maintenir les fonctions de base

Q-Park s'est donc engagé sur un investissement de 37 millions d'euros pour remettre en état le parc, le moderniser et améliorer l'expérience utilisateur. Parmi les aménagements prévus : une augmentation de la

Novembre 2021 | Chartres

La première pierre du futur parking du pôle gare de Chartres a été posée



Le maire de Chartres, Jean-Pierre Gorges et la directrice générale de Q- Park France, Michèle Salvadoretti, ont posé la première pierre du nouveau parking Q- Park du pôle gare de Chartres. © agence de Chartres

Le maire de Chartres Jean-Pierre Gorges et la directrice générale de Q- Park France, Michèle Salvadoretti, ont posé la première pierre du nouveau parc de stationnement du pôle gare, qui devrait être livré en novembre 2022.



Mercredi 10 novembre, le maire de Chartres, Jean-Pierre Gorges, et la directrice générale de Q-Park France, Michèle Salvadoretti, ont posé la première pierre de ce qui sera, en novembre 2022, le nouveau parking Q-Park du pôle gare.

Située derrière la voie ferrée, la structure de 14.000 m², construite sur deux étages et semi-enterrée, offrira 1.086 places de parking supplémentaires à la ville.

« Il permettra surtout aux voyageurs de favoriser les transports doux et l'intermodalité en laissant leurs voitures au parking. » Jean-Pierre Gorges (maire de Chartres)

Le coût du parking de pôle gare s'élève à 24 millions d'euros. « Il sera géré par sept personnes », développe Michèle Salvadoretti.

[A Chartres, le parking du Pôle gare sort de terre.](#)

« Au total, avec ce nouveau parking, la ville de Chartres et Q-Park offrent 3.680 places de stationnements. Ainsi, chaque jour, nos structures permettent de faciliter la vie des Chartrois et de leur faire gagner du temps. »

Un parc de stationnement façon chartrain

Le parking comprendra 55 places avec des bornes de recharges pour les véhicules électriques, 22 pour les personnes à mobilité réduite et 49 pour les deux roues. Le maire de Chartres conclut :

« C'est un nouvel élément qui permet de développer, encore un peu plus, le pôle gare, et l'accès au futur complexe sportif de Mainvilliers. De plus, l'extérieur du parking collera parfaitement à la spécialité chartreuse puisqu'il sera recouvert de vitraux colorés, rappelant ceux de la cathédrale qui domine notre cité. »

Florémie Blanc

Novembre 2021 | Chambéry

CHAMBERY

Parking Ravet : ce qui change dans le paysage chambérien

Le parking Ravet ouvre, ce mardi et modifie déjà le paysage. L'architecte Isabel Hérault décrypte pour quoi, avec l'artiste Krijn de Koning, elle a imaginé ici une opposition entre des formes arrondies et un escalier hyper contemporain, aux portes du centre ancien.

Au bout de l'avenue des Ducs, une grande forme aux contours arrondie s'élève sur sept étages, surmontée d'une grosse boîte carrée, de couleur rouge-orangée.

Un parti pris imaginé par l'architecte Isabel Hérault et l'artiste néerlandais Krijn de Koning. Imaginer la bonne forme pour un parking en silo, au bout de la perspective de la rue historique de Chambéry, avec les Éléphants, les arcades et le Château, a fait partie des grands défis pour l'architecte du projet de Q Park. « Le principe de ce bâtiment repose sur cette opposition entre les formes très douces et furtives du bâtiment, et le côté anguleux et coloré de cet élément greffé, explique Isabel Hérault (Hérault Arnod architectes). Ils ont été conçus ensemble, le belvédère permettant d'apporter un espace complémentaire au parking pour aller au-delà de la fonction de parking et donner à voir la vieille ville de Chambéry. » Un acte contemporain assez fort, en vis-à-vis du Château des Ducs de Savoie.

L'un des acteurs de ce projet, Georges Verney-Carron (Art entreprises), est celui qui a proposé à Q Park de marier l'art et l'architecture sur ce projet pour Q Park. Et l'architecte a adhéré très vite à l'idée de confier le traitement du



Le parking Ravet ouvre ce mardi 9 novembre à Chambéry. Photo Le DL/Sylvain MUSCIO

belvédère à un artiste. « On a pensé à Krijn de Koning, parce que c'est un artiste qui travaille beaucoup sur des espaces architecturés, avec de la couleur, ça nous semblait intéressant de faire appel à lui pour ça. » Le belvédère était déjà en place mais il en a repris la composition et les couleurs.

Quelle est la couleur de Chambéry ?

L'artiste Krijn de Koning avait déjà signé les mobiliers urbains qui décorent le sommet du parking Cassine, derrière la gare, dans les tons qu'il utilise plus souvent : vert, bleu, orange, jaune vifs. Les couleurs préférées de sa palette avaient été proposées

aussi, précédemment, pour le belvédère du parking Ravet. Mais l'Architecte des bâtiments de France a demandé à l'artiste de revoir sa palette pour trouver une couleur plus adaptée à Chambéry. « On est allé photographier, faire des relevés de couleur dans la vieille ville... » explique l'architecte. « Il y a un rouge plus vif en haut du belvédère qu'on ne retrouve pas forcément dans la vieille ville, mais à Chambéry, il y a plein de couleurs beige rosé, orangé, sur les faces de l'escalier, qui sont des couleurs très proches des couleurs des façades de la vieille ville et de l'identité de Chambéry. » Un nuancier qui sera complété par un grand espace peint en vert, à l'intérieur du belvédère, qui offre un panorama

grandiose sur la ville et les montagnes, derrière de grandes parois de verre.

Perrine COULON

OUVERTURE DU PARKING : CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Le parking Ravet ouvre ce mardi... Sauf le dernier étage, 406 places de stationnement (sur les 472 du parking) seront disponibles pour les voitures, plus neuf places pour les motos.
- Le belvédère ne sera accessible qu'à partir du 18 novembre, le temps pour les équipes de terminer les finitions et notamment les peintures.
- Les 66 places de stationnement du dernier niveau, sur le toit-terrasse, seront accessibles seulement lorsque les places de stationnement auront pu être matérialisées au sol.
- Prudence, place de la Libération... Actuellement, la Ville a entrepris des travaux aux abords du parking Ravet. Entre les voies de circulation temporaires, l'accès, la sortie du parking, et les feux tricolores qui clignotent... La prudence est de mise.

Décembre 2021 | Trophées R Awards – Lauréat initiative sociétale

Développement durable : Le CNPA remet les trophées R Awards



Le CNPA remet les R awards.

© CNPA

Après les deux premières éditions de la cérémonie des R Awards, le Conseil National des Professionnels de l'Automobile a récompensé de nouveau les actions remarquables, en matière de RSE, menées par les professionnels de l'automobile le 9 décembre 2021 à Paris.

La remise des R Awards vise à récompenser l'implication des professionnels dans un ou plusieurs domaines du développement durable : les actions sociales, sociétales, environnementales, de gouvernance ou encore d'ancrage territorial.

" Nous avons célébré une valeur fondamentale : l'engagement, au service de nos entreprises, de la société, et des prochaines générations", rappelle Xavier Horent délégué général du CNPA . " Chaleureuses félicitations, bravo à toutes et à tous : la Profession a l'immense avantage d'un « mix énergétique » extraordinaire au plan humain. Une promotion 2021, exemplaire et inspirante, qui laisse une magnifique empreinte. La RSE est une boussole pour suivre la trajectoire durable que trace le CNPA " .

Zoom sur le palmarès 2021...

L'initiative sociale

Les lauréats dans la catégorie "initiative sociale" sont Euromaster, le Groupe Chanoine, le groupe LG et le groupe Alvarez.

L'initiative sociétale

Les lauréats dans la catégorie "initiative sociétale" sont Q-Park, le Groupe Bernier, Hydro VI et Hiflow.

Décembre 2021 | Marseille

Parkings souterrains à Marseille : Q-Park baisse certains de ses tarifs

Q-Park et la Métropole ont renouvelé pour 7 ans leurs contrats d'exploitation des parkings Les Docks Arvieux, Espercieux (2e), La Timone et

Blancarde (5e). Quelque 4,2 millions d'euros seront investis dans la valorisation esthétique des équipements. En outre, ces parkings proposeront 30 min de gratuité dès leur accès. Le tarif horaire de La Timone passera de 2,40 € à 1,70 € et le tarif de nuit (20 h-8 h) sera fixé à un maximum de 5 €.

L'abonnement annuel de Blancarde passe de 1 866 € à 1 200 € ; celui des Docks et d'Espercieux de 2 424 € à 2 000 €. L'abonnement résident annuel pour moto est à 1 € par jour, de même que l'abonnement nuit et week-end résident.



Annexe M : Communication et actions commerciales 2021

I Nouveauté digitale sur Q-Park.fr

I Généralisation de la lecture de plaque d'immatriculation en entrée

Q-Park continue son déploiement sur l'ensemble des sites en France, 58 sites bénéficient actuellement de cette technologie. Le système de Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI) permet d'entrer et de sortir d'un parking grâce à la lecture de la plaque minéralogique renseignée lors de la réservation. L'accès aux entrées piétons se fait grâce à un digicode.

I Les services digitaux en développement constant

I Création de pages dédiées pour des partenaires locaux

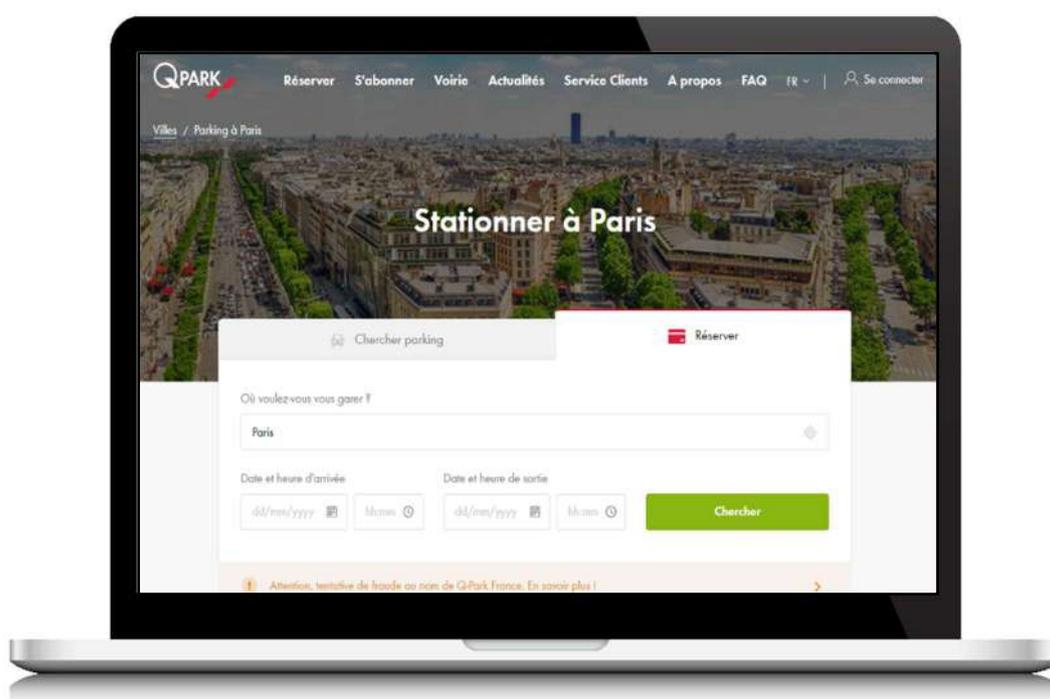
Dans une optique de satisfaction client, nous mettons en place avec nos partenaires locaux, des pages dédiées. Ces pages permettent aux partenaires de présenter à leurs clients le service de réservation de place de stationnement tout en proposant à leurs clients le meilleur tarif.

The screenshot shows a Q-Park website page for 'Clients du Grand Hôtel Dauphiné'. The navigation bar includes 'Réserver', 'S'abonner', 'Voirie', 'Actualités', 'Service Clients', 'A propos', 'FAQ', 'FR', and 'Se connecter'. The main heading is 'Clients du Grand Hôtel Dauphiné'. Below this, there is a warning message: 'Attention, tentative de fraude au nom de Q-Park France. En savoir plus !'. The page then describes the hotel: 'En plein cœur de la Provence, Le Grand Hôtel Dauphiné est un boutique hôtel 3 étoiles situé entre le port de Toulon et de la Gare TGV. Découvrez ce magnifique HÔTEL idéalement placé et stationnez en toute sérénité dans notre parking Peiresc Marché. Hauteur: 1,90m !'. Below this, there is a section titled 'Tous les bons plans Toulon' with a carousel of parking packages:

Forfait	Seulement
Forfait nuit	€ 6,50
Forfait 2 jours	€ 18
Forfait 4 jours	€ 34
Forfait 24 heures	€ 10
Forfait 3 jours	€ 26
Forfait 5 jours	€ 42

I Optimisations Q-Park.fr

Plusieurs projets d'amélioration de l'expérience utilisateur ont été développés pendant l'année 2021. Le parcours client sur le site internet a été simplifié, les pages de présentation des villes et des parkings ont été revues. Le contenu est plus adapté et l'objectif du client clair. Des développements d'optimisation de la performance du site internet ont été mis en ligne, permettant ainsi d'améliorer la vitesse du site et les temps de réponses.



I Le site internet fait des heureux

I Offres tarifaires

Toujours dans un optique de satisfaction client, un module de prix a été développé pour que le client se voit toujours proposer le meilleur tarif quelque soit sa recherche. Ce nouveau module permet aussi au client de voir les différentes offres s'approchant de sa recherche et de sélectionner la durée qui correspond le mieux à son besoin. Le client identifie mieux les économies qu'il peut faire en choisissant les tarifs de réservations.

I Q-Park a connu un développement important en 2021 avec des projets qui ont débuté dès 2021.

Des nouvelles ouvertures :

A Reims, nous avons mis en service l'exploitation de 3 parcs de stationnement pour les 3 cliniques du **Groupe Courlancy** auparavant gérés en interne. Cette externalisation a permis de professionnaliser l'exploitation, développer les recettes et mettre en place de nouveaux outils tels que la réservation, tant pour les visiteurs de la clinique, que pour les visiteurs des générateurs autour des sites. **A Nice**, le CHU a fait confiance à Q-Park pour la gestion de son **parking Pasteur**, de près de 1000 places. Cette implantation vient renforcer la place de Q-Park dans la gestion des parcs d'hôpitaux.

A Marseille, Q-Park poursuit son développement avec la reprise du **parking Blancarde**, c'est le 17^{ème} parking que nous gérons sur la Ville. Ce nouveau succès renforce ainsi notre place de leader sur ce marché. Ce parking à proximité de la gare du même nom et du métro, est situé en entrée de ville, c'est un véritable hub de mobilité où Q-Park va proposer de nouveaux services tels que des parcs à vélos sécurisés. Ce contrat est aussi associé au renouvellement de la confiance de la Métropole Aix Marseille pour les parking Timone, Les Docks et Espercieux. **A Chambéry**, 2 nouveaux parcs ont été mis en service **Ravet et Cassine** dans la cadre de la DSP globale que nous gérons pour l'ensemble de la Ville. Outre les qualités en matière de développement durable, ces deux parcs sont une formidable porte d'entrée pour un développement apaisé de l'activité en centre-ville avec moins de véhicules en surface.

Enfin, 2021 a été marqué par le succès sur la **DSP des 14 parkings de la Défense**, plus gros contrat de stationnement en Europe avec plus de 20.000 places à gérer. Encore un très beau challenge pour les équipes de Q-Park avec un démarrage de l'exploitation au 1^{er} janvier 2022.

I Deux dernières années sans précédent

Les années 2020 et 2021 ont été pour nous tous, entreprises, institutions, collectivités, des périodes particulièrement mouvementées. Nous avons dû revoir notre manière de communiquer et trouver des alternatives pour que nos clients puissent bénéficier d'offres adaptées à la situation inédite que nous vivons tous.

Q-Park a opté pour des communications digitalisées.

I L'accueil de la clientèle en toute sécurité

Une campagne de 5 affiches aux formats A1 et A4 sont mises en place dans tous les parkings avec les objectifs suivants :

- I Rappeler à la clientèle et aux collaborateurs les règles sanitaires à respecter
- I Souhaiter la bienvenue à la clientèle et informer sur les procédures sanitaires renforcées
- I Informer le public sur le renfort du nettoyage dans les parcs
- I Proposer des solutions de paiement sans risque et sans contact direct à la clientèle

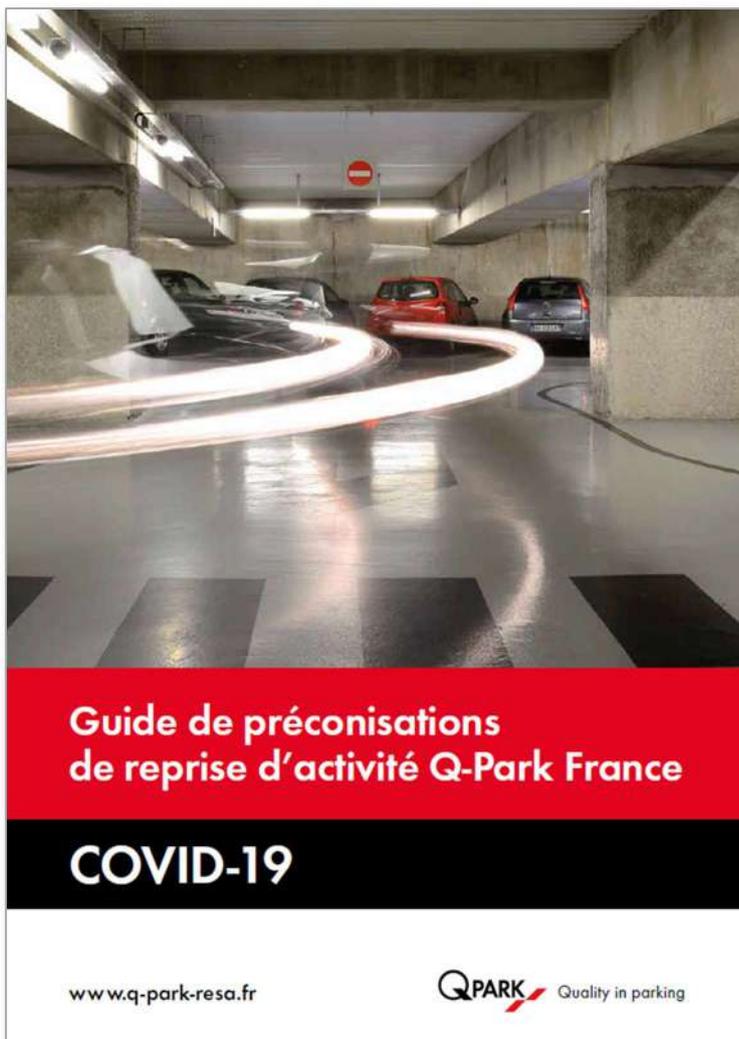
I La protection des collaborateurs Q-Park pendant la crise sanitaire



Rapport d'activité

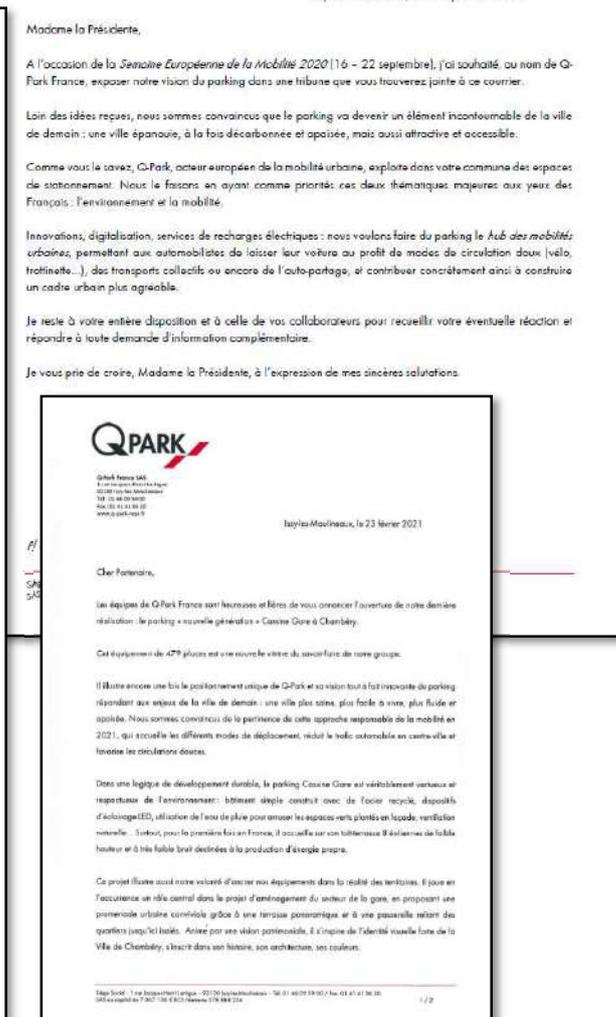


Le guide de préconisations de reprise d'activité de 44 pages a été réalisé durant le 1^{er} confinement et a été distribué à tous les collaborateurs Q-Park pour rappeler les règles sanitaires à respecter.



I Communiquer avec nos partenaires sur les actualités, événements et nouveautés de Q-Park.

- I Plusieurs courriers personnalisés ont été envoyés tout au long de l'année 2021. Ces derniers ont complétés les échanges réguliers qu'il pouvait y avoir entre nos équipes locales et les services des délégués.



I Participation au Salon des Maires 2021

Q-Park était présent au Salon des Maires du 16 au 18 novembre dernier au Parc des Exposition de la Porte de Versailles. Ce salon rassemble l'ensemble des sociétés de service aux collectivités et c'est donc tout naturellement que le stationnement y a été intégré. Le constat est sans appel, la préoccupation de toutes les entreprises est d'offrir des solutions plus durables et plus respectueuses de l'environnement.

I Un partenariat d'envergure entre Q-Park & IZIVIA

Q-Park a sélectionné pour une durée de 3 ans IZIVIA, filiale d'EDF dédiée à la mobilité électrique. Ce contrat permettra de déployer plus de 4000 nouvelles bornes de charges semi rapides (7/22 kW) en centre-ville sur l'ensemble des 70 villes où Q-Park est présent. Un déploiement unique axé sur le service client, qui permettra à Q-Park de disposer d'un des plus grands parcs de bornes installées en France à ce jour dans les parkings en cœur de ville, équipement aujourd'hui plus qu'attendu en centre-ville.

Le planning prévisionnel prévoit l'équipement de 1000 bornes dès 2022, puis une accélération du déploiement avec 1500 bornes en 2023 et 2024. La première phase du projet vise prioritairement à répondre aux besoins de la clientèle évalués sur la base de la demande. La seconde phase quant à elle permettra d'atteindre rapidement les objectifs fixés par la Loi d'Orientation des Mobilités (« LOM »). Grâce à ce partenariat ambitieux, Q-Park se positionne comme un acteur essentiel dans le service de la charge des véhicules électriques. En 2021 et pour les années à venir, nous confirmons ainsi nos engagements d'acteur de la mobilité décarbonée, au service de la ville de demain.



I Offres promotionnelles

- I Proposer des offres de reprises d'activités aux clients ayant déjà effectués des réservations en ligne
- I Campagne emailing envoyée en octobre à **102 882** clients dans toute la France



I Jeu-Concours

- I De juin 2021 à début 2022, Q-Park a sondé ses clients & abonnés dans le cadre d'une enquête qualitative. Le but, répondre à notre enquête tout en tentant de gagner de beaux lots : Trotinettes électriques ; vélo etc.



11.1.1 Les partenariats

I Waze



Q-Park a conclu un contrat national avec Waze, l'application de trafic et de navigation communautaire ayant la plus grande communauté dans le monde. Le principe du partenariat est une publicité « takeover » sur l'application : elle apparaît si le lieu de destination du « Wazer » se trouve à moins de 500m d'un parking Q-Park.

I Europcar



Ce sont les thèmes de la mobilité et des nouveaux usages qui réunissent Europcar et Q-Park dans un partenariat de qualité. Les deux acteurs s'associent pour offrir des solutions complètes à leurs clients, et porter une communication positive auprès de la clientèle et des pouvoirs publics.

Le partenariat a pour objectif concret de :

- I Accueillir des véhicules Europcar et éventuellement des agences dans les parkings Q-Park.
- I Développer l'auto-partage au travers de la plateforme multimodale UbeeQo et intégrer le parking comme une brique à part entière du parcours client.
- I Réaliser des opérations de cross-business via des échanges de liens sur les sites internet, des e-mailings réguliers offrant des avantages aux clientèles des 2 partenaires ou des événements ponctuels permettant de mettre en avant les services de Q-Park et Europcar.

I Joko



En s'associant à Joko, le réseau de parkings Q-Park, le second en Europe, permet à ses clients de cumuler des points lorsqu'ils utilisent ses services – pour une heure, une journée ou une semaine, en payant sur place ou en réservant à l'avance. Ainsi, pour chaque euro dépensé en stationnement, nos clients engrangent des points sur l'application Joko et peuvent bénéficier de belles récompenses. Une alliance gagnante au profit des automobilistes.

I VIA Michelin



Via Michelin donne accès à plusieurs outils pour faciliter et optimiser vos déplacements.

Le site internet Via Michelin.fr est fait pour faciliter la planification de trajet. Via Michelin réalisera la promotion des services de réservation de parkings Q-Park sur le site de Q-Park.fr.

*

Annexe N : Assurances



ATTESTATION D'ASSURANCE

RESPONSABILITE CIVILE

Nous, soussignés la société **Zurich Insurance Plc**, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française située 112 avenue de Wagram, 75808 PARIS Cedex 17, attestons par la présente que la société :

Q PARK FRANCE HOLDING
1 rue Jacques Henri Lartigue
92130 ISSY LES MOULINEAUX

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales

a souscrit auprès de notre Compagnie un contrat d'assurance responsabilité civile n° 07401395, pour la période du 01/07/2021 – 0h00 au 01/07/2022 - 0h00.

Ce contrat d'assurance garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages causés aux tiers au cours ou à l'occasion de l'exercice des activités déclarées au contrat :

- Gestion, exploitation, entretien et maintenance, contrôle d'installations ou parcs destinés au stationnement de véhicules,
- Concessionnaire, maître d'ouvrage délégué, travaux réalisés en sa qualité de maître d'ouvrage pour son propre compte, concepteur et accessoirement promoteur immobilier.

à concurrence des montants de garantie suivants :

GARANTIES	Montant de la garantie (par sinistre et par année d'assurance)
1. RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	
<ul style="list-style-type: none"> • TOUS DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS : DONT : - FAUTE INEXCUSABLE - TOUS DOMMAGES RESULTANT DE LA POLLUTION ACCIDENTELLE - DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS (PAR SINISTRE) DONT : - DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS (PAR SINISTRE) 	<p>2.000.000 EUR</p> <p>2.000.000 EUR</p> <p>1.000.000 EUR</p> <p>1.000.000 EUR</p> <p>1.000.000 EUR</p>
2. RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON	
<ul style="list-style-type: none"> • TOUS DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS : DONT : - DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS (PAR SINISTRE) 	<p>1.000.000 EUR</p> <p>1.000.000 EUR</p>
3. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	
<ul style="list-style-type: none"> • Tous Dommages Corporels, Matériels et Immatériels confondus - Avoisinants / Existants -Activité de gestion immobilière 	<p>3.000.000 EUR</p> <p>3.000.000 EUR</p> <p>1.500.000 EUR</p>

Il est précisé que les frais, honoraires et dépens d'expertise et de défense sont compris dans les montants de garantie mentionnés ci-dessus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit sous réserve du paiement de la prime. Elle ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat d'assurance auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris, le 22 juin 2021
Pour la Compagnie

ZURICH INSURANCE PLC
484 373 295 RCS Paris
112, Avenue de Wagram
75808 Paris cedex 17

Florence Tondu Mélique



Certificat d'Assurances

Ce certificat ne reprend pas de manière exhaustive toutes les conditions, clauses, limites et exclusions de la police. En aucune façon, le présent certificat d'assurance n'impacte en aucune façon la couverture telle que décrite dans la police, celle-ci étant contraignante dans tous les cas.

Dans le présent certificat, nous (Marsh BV, courtier en assurances établi à Rotterdam) déclarons que nous avons négocié une assurance pour le bénéfice des assuré(s) mentionnés ci-dessous, laquelle offre, dans le cadre des conditions de cette assurance et pendant la durée de celle-ci, la couverture telle que décrite ci-dessous.

Assuré(s):
Q-Park B.V.
et/ou
Q-Park France Holding
et l'ensemble de ses filiales françaises

Numéro de police d'assurance : 4391500B0001 (parapluie police)

Assureur(s) : 45% XL Insurance Company SE
35% Allianz Global Corporate & Speciality SE
20% AIG Europe S.A., Netherlands Branch

Bien assuré : Dommages matériels et interruption d'activité

Limite Contractuelle D'Indemnité : EUR 70.000.000 par sinistre combinés pour Dommages matériels et interruption d'activité

Type d'assurance : Assurance incendie Tous Risques

Franchise d'assurance : Tel que décrit dans la police d'assurance

Période de Garantie : 1 juillet 2021 – 1 juillet 2022

Marsh B.V.
Rotterdam, 30 septembre 2021

Assureur principal
XL Insurance Company SE

Signature



45% XL Insurance Company SE

A business of Marsh McLennan

1